

Démographie des entreprises en RBC

Note statistique sur base des données annuelles au 31/12/2021*

Chiffres clés relatis aux entreprises, créations, cessations, immigrations, émigrations, faillites et taux de de survie des entreprises en Région de Bruxelles-Capitales (RBC)

* Entreprise : Situation au 31/12/2021 sur base des données annuelles publiées par Statbel.

* Faillites : Situation au 31/12/2022 sur base des données mensuelles cumulées publiées par Statbel

hub .brussels
our business is to help yours

Chiffres clés

données annuelles

2021

115.541
Entreprises assujetties à la TVA

3,0%
Dynamique entrepreneuriale

11.471
Créations d'entreprises

8.086
Cessations d'entreprises

2021 vs 2020

+2,1%
Entreprises assujetties à la TVA

+2,7%
Créations nettes d'entreprises

+2,5%
Créations d'entreprises

+2,5%
Cessations d'entreprises

2021 vs 2018

+6,7%
Entreprises assujetties à la TVA

-20,1%
Créations nettes d'entreprises

-8,8%
Créations d'entreprises

-3,1%
Cessations d'entreprises

données mensuelles cumulées

2022

1.776
Faillites

2019

2.978
Faillites

2022 vs 2021

+33,3%
Faillites

2022 vs 2019

-40,4%
Faillites

Table des matières

Chiffres clés ... 2
Table des matières ... 3
Colophon ... 3
Note méthodologique et format digital ... 4
Note méthodologique ... 4
Récurrence ... 4
Source des données ... 4
Covid-19 ... 6
Format digital ... 6
Entreprises ... 7
Evolution du nombre d'entreprises assujetties à la TVA ... 7
Répartition sectorielle ... 8
Evolution des entreprises selon le secteur ... 9
Créations d'entreprises ... 10
Evolution du nombre de créations d'entreprises ... 10
Répartition sectorielle ... 12
Evolution des créations selon le secteur ... 13
Evolution du taux de création d'entreprises ... 14
Taux de création par secteur ... 15
Cessations d'entreprises ... 16
Evolution du nombre de cessations ... 16
Répartition sectorielle ... 17
Evolution des cessations selon le secteur ... 18
Evolution du taux de cessation d'entreprises ... 19
Taux de cessation par secteur ... 20
Créations nettes et Dynamique entrepreneuriale ... 21
Evolution du nombre de créations nettes ... 21
Créations nettes selon la région ... 22
Répartition sectorielle ... 22
Evolution des créations nettes selon le secteur ... 24
Dynamique entrepreneuriale ... 25
Dynamique entrepreneuriale par secteur d'activité ... 26
Faillites ... 27
Evolution du nombre de faillites ... 27
Répartition sectorielle ... 27
Evolution des faillites selon le secteur ... 29
Survie des entreprises ... 30
Taux de survie à 1, 3 et 5 ans des entreprises ... 30
Immigrations et émigrations d'entreprises ... 31
Evolution du nombre de migrations ... 31
Solde migratoire selon le secteur d'activité ... 33
Intensité migratoire selon la région ... 33
Annexe : Tableaux synthétiques ... 35

Colophon

Auteur
Sébastien Surny

Date de réalisation
30 avril 2023

Contact
ssurny@hub.brussels

Note méthodologique et format digital

Note méthodologique

Récurrence

Cette note statistique basée sur les données annuelles est produite de façon annuelle. La note statistique basée sur les données mensuelles est produite de façon semestrielle.

Source des données

Statbel

Cette note reprend les données annuelles ainsi que les données mensuelles publiées par l'Office belge de statistique, Statbel, et sont disponibles via le site statbel.fgov.be. La plupart de ces données sont téléchargeables via l'application interactive be.STAT.

Les données relatives aux **entreprises, créations, cessations, immigrations, émigrations, taux de survie et faillites** ont trait aux entreprises assujetties à la TVA. La population des assujettis à la TVA couvre les entreprises enregistrées dans la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) pour lesquelles l'administration de la TVA a fait savoir qu'elles étaient connues comme possédant la qualité d'assujetti. L'adresse du siège social/du domicile est utilisée pour ventiler les statistiques par zone géographique.

À la suite des **changements** apportés par Statbel à sa **méthodologie** de comptabilisation **mensuelle** des mouvements démographiques des entreprises en 2021[1] :

- hub.brussels calcule désormais les indicateurs de taux de création et de cessation ;
- les données mensuelles relatives aux entreprises, créations, cessations, immigrations et émigrations peuvent faire l'objet d'une analyse par secteur d'activité pour les années 2021 et suivantes ;
- celles-ci intègrent depuis 2021 les données relatives aux entreprises étrangères ainsi que celles relatives aux entreprises dont l'adresse est inconnue. En l'absence de données similaires pour les années antérieures, les données statistiques concernant la Belgique qui sont présentées dans cette note feront référence aux trois régions uniquement ;
- les données mensuelles relatives aux migrations d'entreprises ne sont pas comparables aux données des années précédentes.

Les statistiques sur les **faillites** publiées par Statbel sont élaborées à partir des données de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE), de l'Office National de la Sécurité Sociale (ONSS) et du registre d'entreprises de la Direction générale Statistique du SPF Economie.

[1] La méthodologie appliquée à partir de 2021 impliquant des différences minimes par rapport aux années précédentes en ce qui concerne la comptabilisation des mouvements démographiques (à l'exception des migrations d'entreprises), les données sont jugées comparables par rapport aux années précédentes.

Données annuelles

Les données annuelles correspondent à la situation en fin d'année (31 décembre) et n'intègrent dès lors pas tous les mouvements démographiques[2]. Le nombre total d'entreprises selon la méthode de comptabilisation mensuelle ou annuelle sera en revanche identique. Les données annuelles ne sont disponibles que 9 à 10 mois après la période écoulée et sont présentées dans le cadre de cette note statistique basée sur les données annuelles. Elles concernent :

- le nombre d'**entreprises assujetties à la TVA** au 31 décembre de l'année, selon la taille et le secteur d'activité ;
- le nombre de **créations** d'entreprises, qui correspond à la somme du nombre de primo-assujettissements et de ré-assujettissements. Les primo-assujettissements sont les assujettis qui acquièrent la qualité d'assujetti à la TVA pour la première fois tandis que les ré-assujettissements sont les assujettis qui acquièrent la qualité d'assujetti à la TVA après avoir perdu cette qualité au moins une fois ;
- le **taux de création d'entreprises** est le nombre de créations divisé par le nombre moyen d'assujettis à la TVA durant la période considérée, exprimé en pourcentage ;
- le nombre de **cessations** d'entreprises, c'est-à-dire les assujettis à la TVA qui ont perdu cette qualité pendant la période de référence ;
- le **taux de cessation d'entreprises** correspond au nombre de cessations divisé par le nombre moyen d'assujettis à la TVA durant la période considérée, exprimé en pourcentage ;
- le nombre de **créations nettes** d'entreprises, qui correspond au solde de la différence entre le nombre de créations et de cessations d'entreprises ;
- la **dynamique entrepreneuriale** est le nombre de créations nettes divisé par le nombre moyen d'assujettis à la TVA, exprimé en pourcentage ;
- le nombre d'**immigrations** et d'**émigrations**[3] d'entreprises entre les trois régions de la Belgique. Les immigrations d'assujettis à la TVA et les émigrations d'assujettis à la TVA concernent les assujettis dont l'adresse du siège social a été modifiée pendant la période de référence ;
- le **solde migratoire** correspond au nombre d'immigrations moins le nombre d'émigrations ;
- l'**intensité migratoire** mesure la proportion d'entreprises d'une région qui migre durant la période de référence et se calcule en rapportant l'ensemble des migrations d'une région (immigrations + émigrations) sur l'effectif moyen de la population d'entreprises assujetties de ladite région au cours de la période de référence ([assujettis n-1 + assujettis n] / 2) ;
- le **taux de survie des entreprises après 1, 3 et 5 ans**. Ce taux correspond au rapport entre le nombre de primo-assujettis ayant conservé la qualité d'assujetti à la TVA après 1, 3, ou 5 ans, dans le nombre de primo-assujettis[4].

[2] Une entreprise qui a été créée durant l'année et qui a cessé ses activités durant cette même année ne sera pas comptabilisée dans les créations annuelles selon cette méthodologie.
[3] Pour la comptabilisation des migrations, Statbel compare la population des assujettis actifs au 31/12 entre deux années et comptabilise les entreprises dont le siège social a été déplacé durant cette période. Ne sont pas pris en compte les mouvements migratoires entre les trois régions et l'étranger ou les localisations inconnues. Cette statistique est annuelle et ne tient donc pas compte des événements qui se produisent durant l'année (si plusieurs migrations ont lieu lors d'une année, n'est tenu compte que de celle observée sur les photos annuelles au 31/12).
[4] Ce taux est quelque peu sous-évalué car la transformation d'une entreprise personne physique en société implique la cessation de la première et la création de la seconde.

Données mensuelles

Les données mensuelles concernant les entreprises sont présentées dans le cadre des notes statistiques basées sur les données mensuelles. Les données mensuelles présentées dans cette note concernent :

- les **faillites** : une faillite est déclarée dès qu'une entreprise remplit deux conditions : d'une part, elle n'est plus capable de payer ses factures et d'autre part, elle ne trouve plus de nouveaux crédits. Il est à noter qu'il existe un certain retard entre la cessation de l'activité économique et la déclaration de faillite par le tribunal de commerce. L'impact au niveau économique n'est dès lors visible dans les chiffres qu'après un certain délai. En outre, le nombre de faillites peut être influencé par le rythme de travail des tribunaux de commerce. Le nombre d'audiences est notamment réduit durant les mois de juillet et août ;
- les **pertes d'emplois suite aux faillites** : celles-ci correspondent à la somme du nombre d'emplois à temps plein, du nombre d'emplois à temps partiel et du nombre d'employeurs salariés. Ces pertes d'emplois sont déterminées sur base de la dernière situation, c'est-à-dire au moment de la faillite. La source utilisée est l'ONSS.

Les données concernant les faillites et les pertes d'emplois associées sont uniquement disponibles sur base mensuelle 1 mois après la période écoulée. Les données présentées dans cette note concernent la situation des données mensuelles cumulées au 31 décembre 2022, dernière année révolue.

Covid-19

En Belgique, les premières mesures de limitation des contacts sociaux suite à la pandémie générée par le Covid-19 ont été prises durant la première quinzaine de mars 2020. Les pouvoirs publics ont ensuite multiplié les mesures tant sur le plan sanitaire qu'économique pour faire face à cette crise. Depuis mars 2020, plusieurs facteurs ont fortement influencé l'évolution de la démographie des entreprises :

- la situation économique et sanitaire ;
- les mesures prises par les autorités fédérale et régionales pour gérer la crise sanitaire d'une part, et pour soutenir l'économie d'autre part (moratoire sur les faillites, réforme de la procédure de réorganisation judiciaire, mesures de soutien du SPF Finances et des Régions, plans de paiement à l'amiable de l'ONSS, …) ;
- le ralentissement des activités des tribunaux et greffes durant certaines périodes de confinement.

Format digital

Un **monitoring sur base d'une mise à jour annuelle (à venir) et mensuelle** des données relatives à la démographie des entreprises et des faillites en RBC est disponible via la plateforme Analytics.brussels.

Entreprises

Evolution du nombre d'entreprises assujetties à la TVA

L'écart continue de se creuser entre la RBC et la Belgique

Au 31 décembre 2021, la RBC comptait **115.541** entreprises assujetties à la TVA sur son territoire, soit 10,8% des entreprises actives en Belgique[5]. Une part progressivement en baisse depuis 2018 (11,3%).

Cela représente, toutefois, une augmentation de 2,1% du nombre d'entreprises en RBC sur l'année 2021, un taux stable par rapport à 2020 (+2,1%), mais toujours en retrait par rapport au taux de 2019 (+2,4%).

Jusqu'en 2021, la **crise** générée par le Covid-19 a entrainé **une forte disparité** entre **la RBC** et **la Belgique** en termes de croissance du nombre d'entreprises. Alors que Bruxelles présentait ces deux dernières années des taux quelque peu inférieurs au taux observé en 2019, la Belgique enregistrait une progression du taux de croissance de ses entreprises au cours de la même période. Ainsi, la Belgique présente une augmentation de 4,4% du nombre d'entreprises en 2021, une progression relativement supérieure à celle mesurée en 2020 (+4%) et 2019 (+3,4%). La croissance annuelle continue d'augmenter plus rapidement en Belgique qu'en Région de Bruxelles-Capitale, accentuant l'écart déjà existant entre les deux.

Cette différence d'évolution du nombre d'entreprises à Bruxelles et en Belgique s'explique par une reprise plus faible du nombre de créations d'entreprises en RBC, un taux de cessation d'entreprises plus élevé que le taux observé à l'échelle belge ainsi qu'un solde migratoire négatif vis-à-vis des deux autres régions.

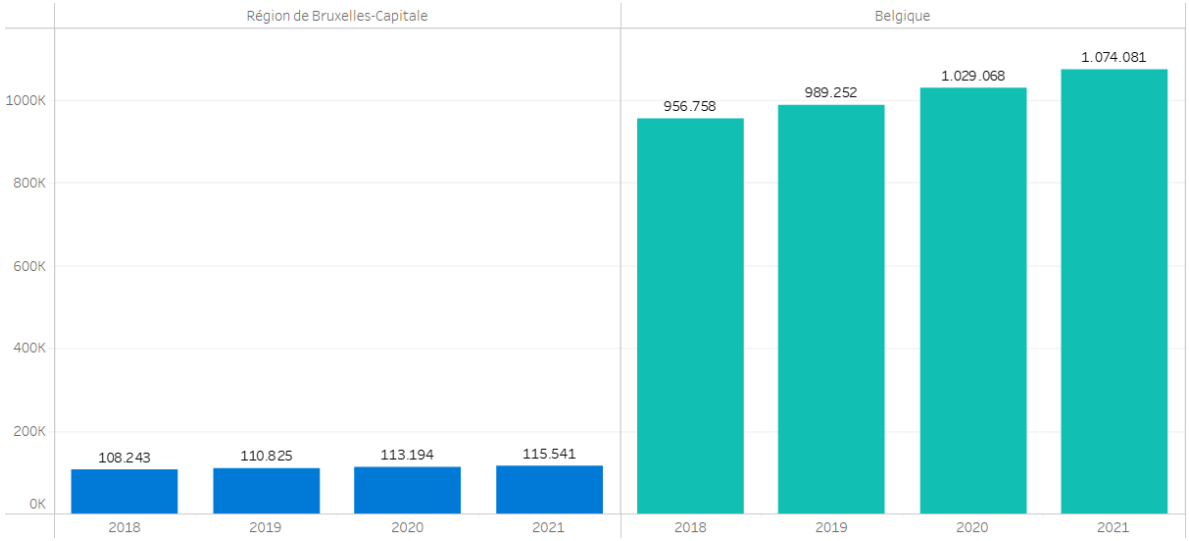


Figure 1. Nombre d'entreprises assujetties à la TVA, RBC et Belgique, 2018-2021, Statbel – Données annuelles

[5] Au 31/12/2021, la Région flamande représente 63,2% des entreprises assujetties à la TVA en Belgique et la Région wallonne 26%. Si l'on intègre les entreprises étrangères dans le total de la Belgique, on obtient la répartition suivante : RBC : 10,6%, RF 62%, RW : 25,5%, Etranger 1,9%. La ventilation géographique étant définie sur base de l'adresse du siège social de l'entreprise personne morale et de l'adresse du domicile de l'entreprise personne physique.

Les données relatives aux créations d'entreprises, cessations, créations nettes et migrations seront analysées plus en détail dans les chapitres correspondants.

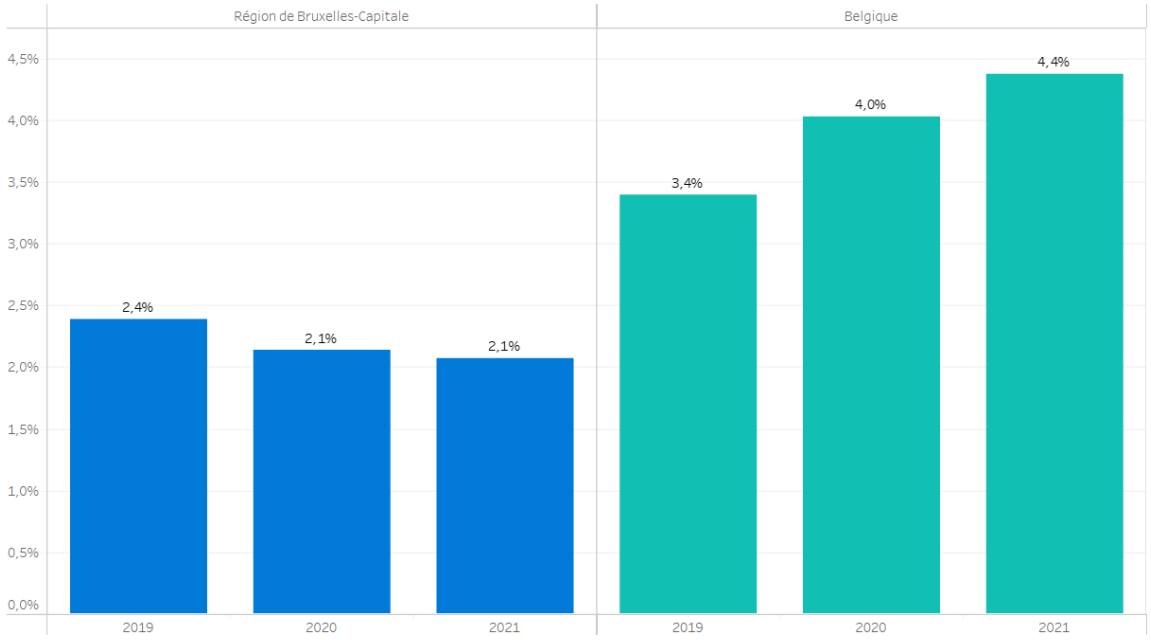


Figure 2. Evolution du nombre d'entreprises assujetties à la TVA (%), RBC et Belgique, 2019-2021, Statbel – Données annuelles

Répartition sectorielle

Les activités spécialisées, scientifiques et techniques totalisent plus du quart des entreprises en RBC

Plus de la moitié des entreprises bruxelloises sont actives dans seulement trois secteurs : la construction (qui représente 12% des entreprises en RBC), le commerce (15%) et les activités spécialisées, scientifiques et techniques[6] qui compte pour plus d'un quart des entreprises à lui seul (27%). Ce top 3 est identique au niveau belge. Notons tout de même la surpondération du secteur des activités spécialisées au niveau de la RBC par rapport au niveau national (20%). A l'inverse, à peine plus de 5% des entreprises en RBC sont actives dans les secteurs de l'enseignement (2%), de la santé (2%), des activités financières et d'assurance (1%) et de l'agriculture (0,2%).

[6] Il s'agit des activités : de location et location-bail ; liées à l'emploi ; des agences de voyages, voyagistes, services de réservation et activité connexes ; d'enquêtes et de sécurité ; de services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager ; de services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises.

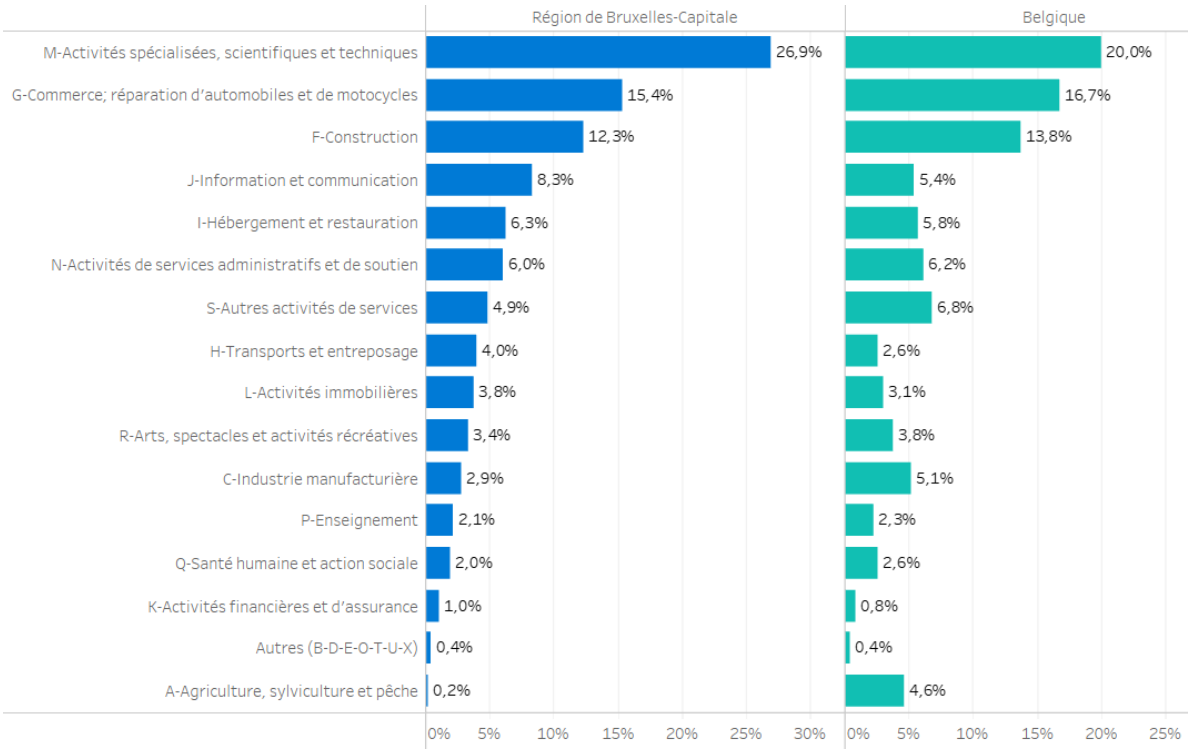


Figure 3. Répartition du nombre d'entreprises selon le secteur d'activité (part en %), RBC et Belgique, 2021, Statbel – Données annuelles

Evolution des entreprises selon le secteur

Baisse du nombre d'assujettis dans l'Horeca, le commerce et l'industrie manufacturière par rapport à la période pré-Covid

Parmi les principaux secteurs de l'économie bruxelloise, les secteurs de l'industrie manufacturière, du commerce et de l'hébergement et de la restauration présentent un solde net négatif au terme de l'année 2021 en RBC par rapport à l'année 2018 (-0,5%, -1,2% et -1,4% respectivement contre +10,7%, +5,3% et +4,2% en Belgique). Notons tout de même que le secteur du commerce reprend quelques couleurs en 2021 (+0,2%), après plusieurs années de taux de croissance négatifs, dont une faible décroissance en 2020 (-0,1%).

Si l'Horeca avait déjà entamé sa décroissance en 2019 après une période de croissance continue durant au moins 10 ans, la crise sanitaire semble avoir accéléré ce mouvement. Ce secteur a perdu 0,3% de ses entreprises en 2019, 0,5% en 2020 et 0,6% en 2021.

Par ailleurs, le secteur des activités de services administratifs et de soutien présente également des signes d'essoufflement en 2021. Le nombre d'entreprises actives dans ce secteur a diminué de 1,1% par rapport à fin 2020, alors que des taux de croissance de 1,5% à 2,6% avaient été observés durant les 5 années précédentes.

Le secteur de la construction fait en outre pâle figure après plusieurs années de forte croissance. Le ralentissement observé en 2019 (-0,5%), après une croissance annuelle de 3% à 7% durant les 5 années précédentes, a été suivi d'une relativement faible progression du nombre d'entreprises (+0,6% en 2020 et +0,5% en 2021).

La santé humaine et action sociale (+23,7%) ainsi que le secteur de l'enseignement (+29,5%) enregistrent les taux de croissance les plus élevés en 2021 par rapport à 2018. Le secteur des arts, spectacles et activités récréatives présente en outre une belle croissance, avec un taux de croissance de 17,6% sur l'année.

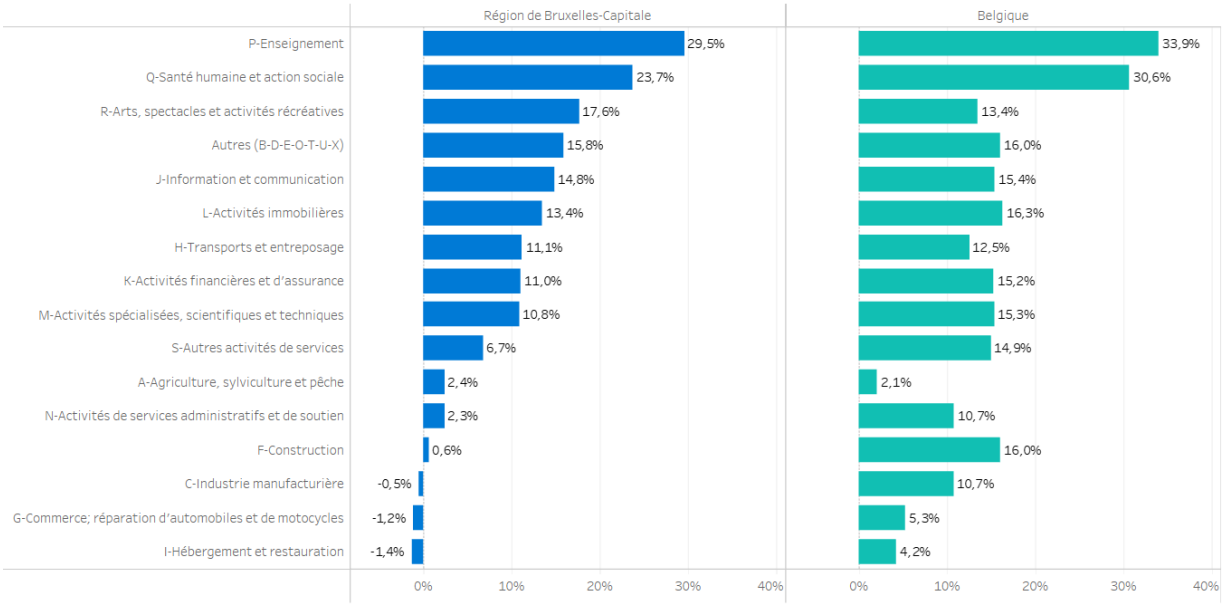


Figure 4. Evolution du nombre d'entreprises selon le secteur d'activité (%), RBC et Belgique, 2018-2021, Statbel – Données annuelles.

Créations d'entreprises

Evolution du nombre de créations d'entreprises

Croissance modérée du nombre de créations d'entreprises

Au cours de l'année 2021, 11.471 entreprises ont été créées en RBC (=10,3% des créations en Belgique), ce qui équivaut à une augmentation de 2,5% du nombre de créations d'entreprises par rapport à 2020, mais une diminution de 8,8% par rapport à 2018.

L'augmentation du nombre de starters est près de quatre fois plus élevée en Belgique en 2021 (+9,5% contre +2,5% pour la RBC). En outre, contrairement à la Région bruxelloise, la Belgique a enregistré une faible augmentation du nombre de créations d'entreprises en 2020 (+0,9% contre -8,6% en RBC).

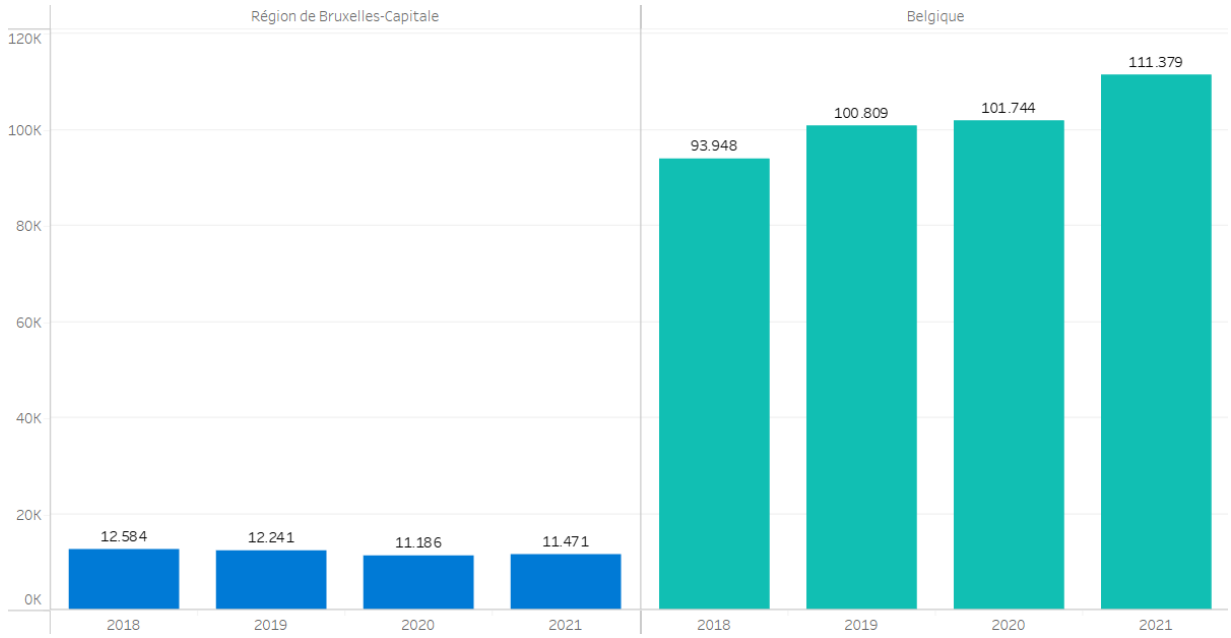


Figure 5. Nombre de créations d'entreprises, 2018 - 2021, RBC et Belgique, Statbel - Données annuelles

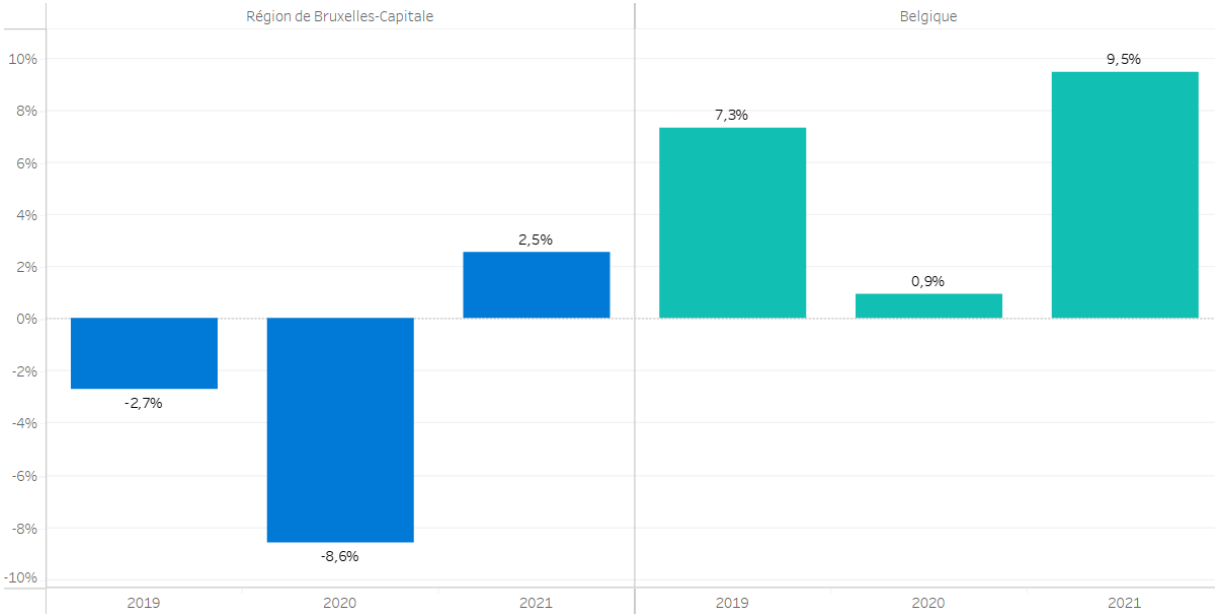


Figure 6. Evolution du nombre de créations d'entreprises (%), 2019 - 2021, RBC et Belgique, Statbel - Données annuelles

Répartition sectorielle

Le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques génère près de 3 créations sur 10

Avec une part de près de 30% dans le nombre total de starters bruxellois, le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques est le premier pourvoyeur de nouvelles entreprises en RBC. A l'échelle nationale, ce secteur occupe aussi la première place mais sa part est ramenée à 19,6% du total.

Les deuxième et troisième secteurs générant le plus de starters à Bruxelles sont le commerce et la construction, avec respectivement une part de 12,5% et de 12,1% du total des créations d'entreprises en RBC. Ces secteurs représentent un poids plus important en Belgique : 3 points de pourcentage en plus pour le secteur du commerce et 3,6 pour celui de la construction.

Le secteur de l'information et de la communication occupe la quatrième place à Bruxelles avec une part de 10% dans les starters de la région, contre 6% en Belgique.

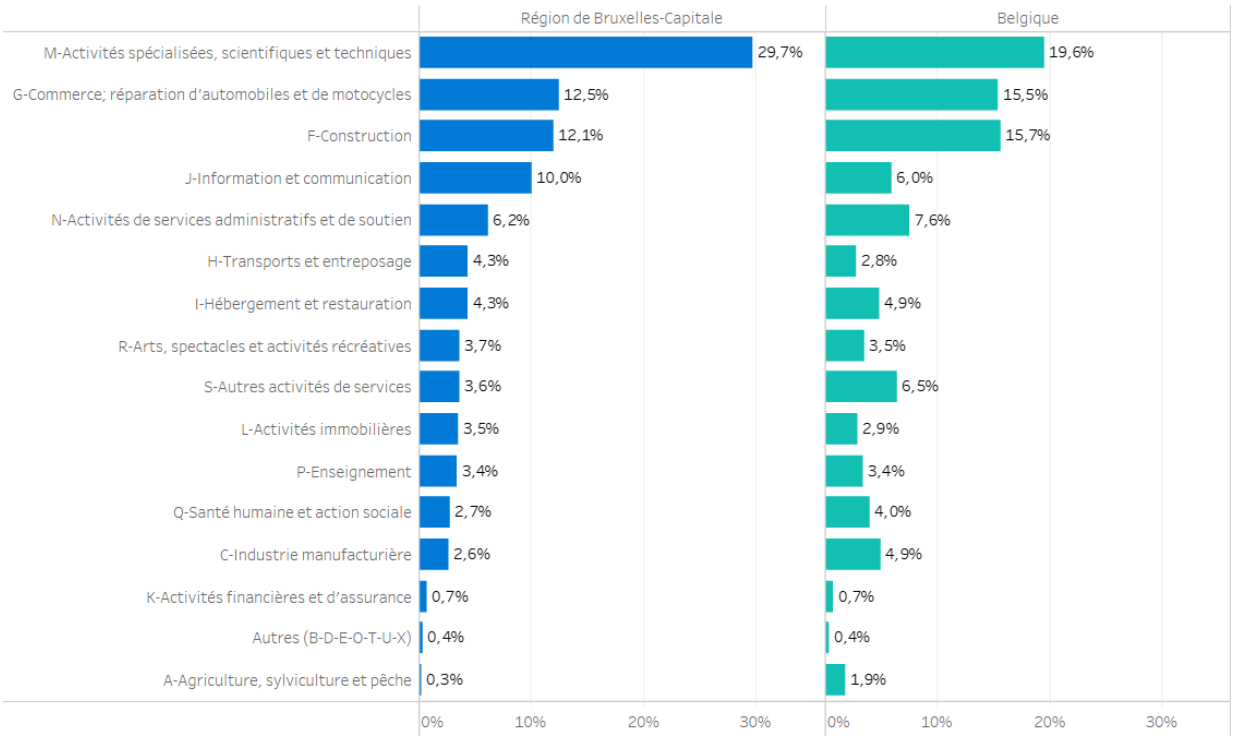


Figure 7. Répartition des créations selon le secteur d'activité, 2021, RBC et Belgique, Statbel – Données annuelles

En outre, en RBC trois secteurs se sont démarqués en 2021 par une proportion importante de créateurs d'entreprises par rapport à la part moyenne que représentent les entreprises bruxelloises dans le total des créations en Belgique tous secteurs confondus (une part qui s'élève pour rappel à 10,3%, représentée par la barre orange verticale dans le graphique qui suit). Ainsi, le nombre de starters bruxellois dans le secteur de l'information et de la communication compte pour 17,4% des créations dans ce secteur en Belgique, dans le secteur des transports et entreposage pour 15,9% et dans celui des activités spécialisées, scientifiques et techniques pour 15,6%.

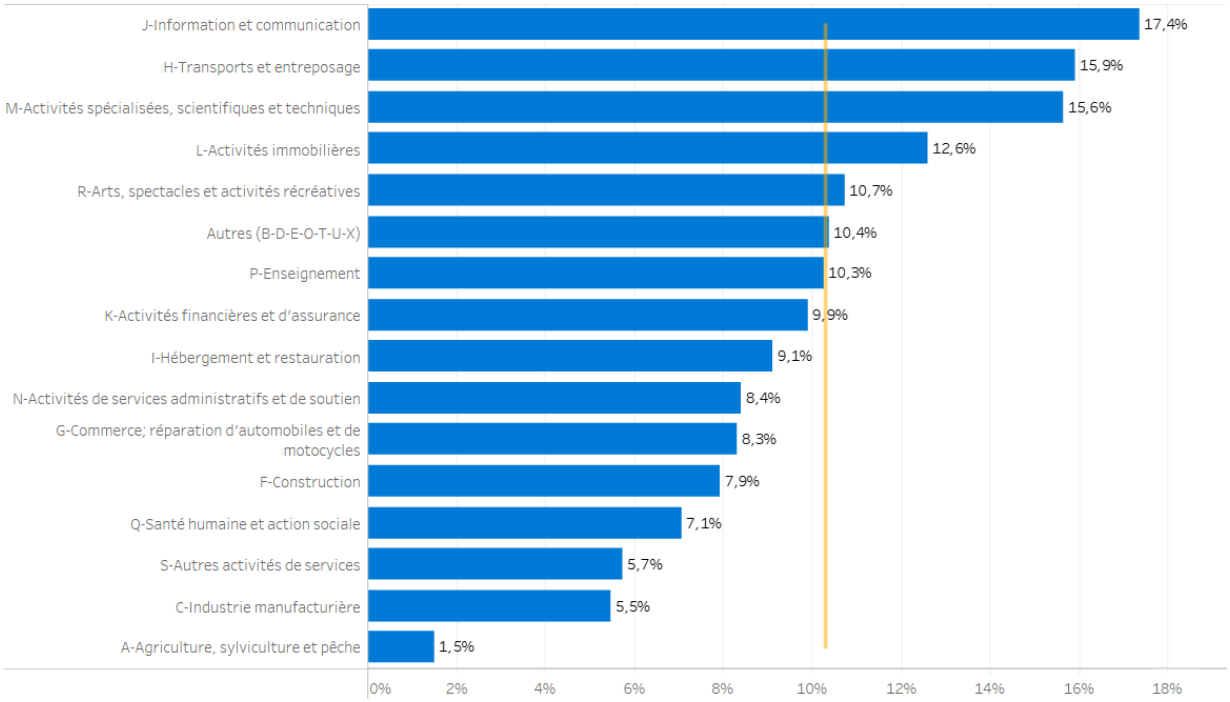


Figure 8. Part de la RBC dans les créations d'entreprises en Belgique, selon le secteur d'activité, 2021, Statbel, données annuelles

Evolution des créations selon le secteur

Des différences sectorielles marquées : seulement 6 secteurs ont connu une hausse du nombre de starters par rapport à la période pré-Covid

Parmi les principaux secteurs de l'économie bruxelloise, seulement 6 affichent un nombre croissant de créations d'entreprises par rapport à 2018 : l'industrie manufacturière, les activités spécialisées, l'enseignement, la santé, l'agriculture et l'immobilier. Ces secteurs affichent des taux de croissance entre 8% et 17% sur cette période. A contrario, tous les autres secteurs ont enregistré une baisse du nombre de créations depuis 2018. Les baisses les plus marquées ont été observées dans les secteurs de la construction (-28,5%), de l'Horeca (-38,5%) et du transport (-43,4%).

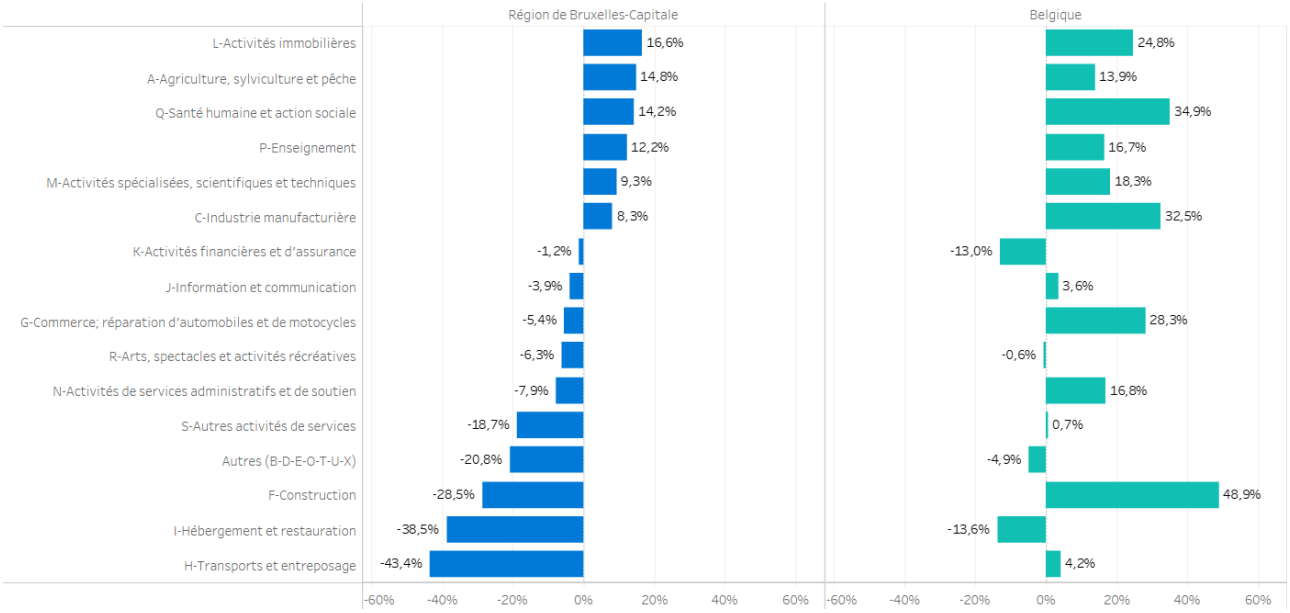


Figure 9. Evolution du nombre de créations d'entreprises selon le secteur d'activité (%), RBC et Belgique, 2018-2021, Statbel – Données annuelles

Evolution du taux de création d'entreprises

Taux de création d'entreprises identique au taux de 2020

Le taux de création d'entreprises durant l'année 2021 à Bruxelles est identique au taux enregistré durant la première année de la crise sanitaire (10,1%). Ce taux est inférieur au taux belge (10,8%) et reste relativement éloigné du taux observé en 2019 (11,3%).

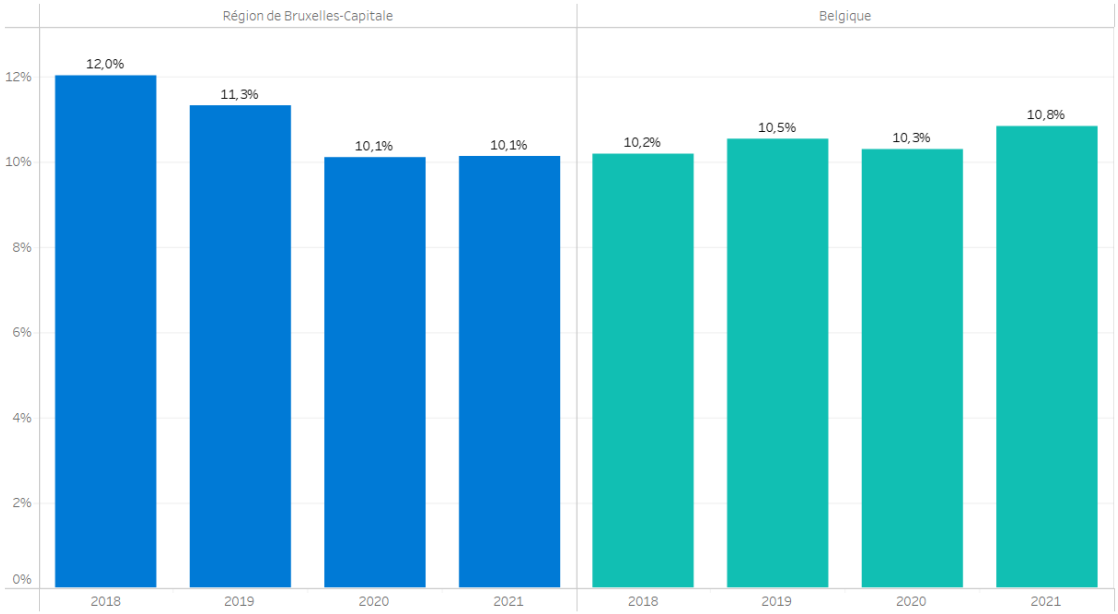


Figure 10. Taux de création d'entreprises, 2018 - 2021, RBC et Belgique, Statbel – Données annuelles

Top-2 pour l'enseignement et la santé humaine et action sociale

En 2021, le secteur de l'enseignement et celui de de la santé humaine et de l'action sociale présentent, tant à Bruxelles qu'en Belgique, les taux de création d'entreprises les plus élevés au cours de la période analysée (16,9% et 15% respectivement en RBC, bien au-delà du taux moyen de 10,1% tous secteurs confondus et représenté par la barre verticale orange dans le graphique qui suit). La troisième position étant occupée par le secteur de l'information et de la communication avec un pourcentage de nouvelles entreprises dans le nombre moyen d'assujettis de 12,4% en RBC.

La RBC présente un taux de création d'entreprises relativement proche ou plus élevé par rapport au taux observé en Belgique dans les secteurs de l'enseignement (16,9% contre 17,1%), de l'information et communication (12,4% contre 12,1%), de l'agriculture (12% contre 4,2%), des arts, spectacles et activités récréatives (11,4% contre 10%) et des activités spécialisées, scientifiques et techniques (11,3% contre 10,7%). En revanche, ce taux est inférieur dans tous les autres secteurs tels que, entre autres, la santé humaine et action sociale (15% contre 17,7%), les activités de services administratifs et de soutien (10,1% contre 12,7%), la construction (9,8% contre 12,5%), le secteur des autres activités de services (7,5% contre 10,2%) et celui de l'hébergement et restauration (6,8% contre 8,9%).

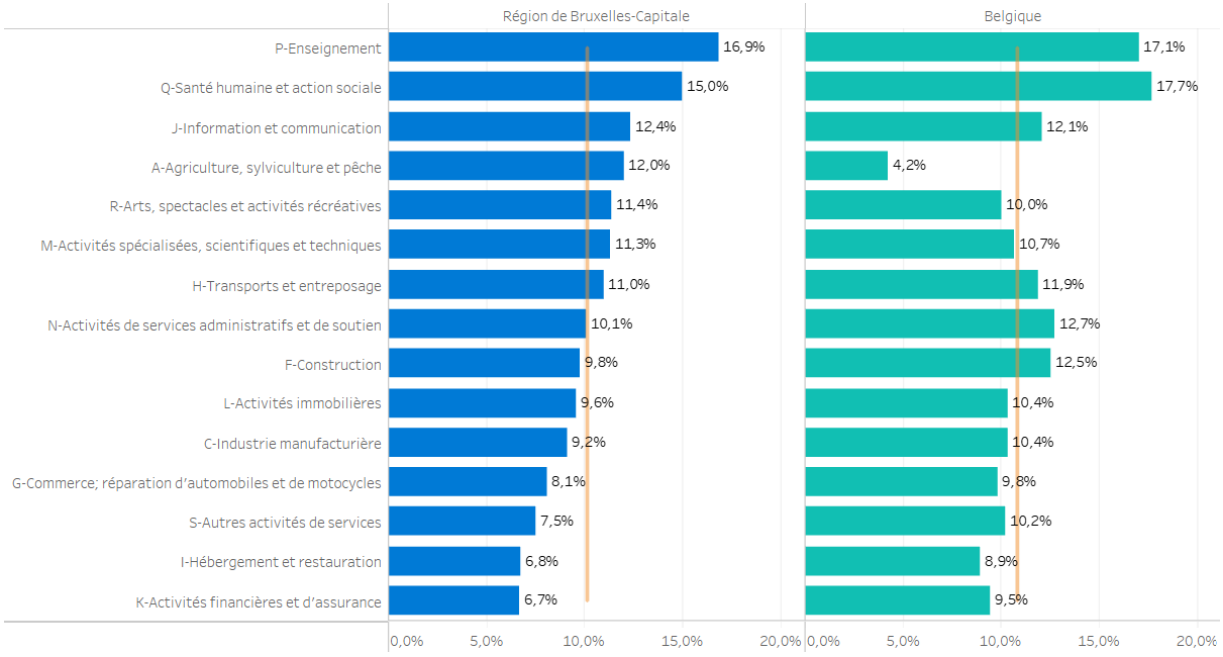


Figure 11. Taux de création d'entreprises par secteur d'activité, 2021, RBC et Belgique, Statbel – Données annuelles

Cessations d'entreprises

Evolution du nombre de cessations

Le nombre de cessations reste inférieur aux valeurs pré-Covid-19

Les cessations d'entreprises en RBC ont évolué de façon similaire aux créations d'entreprises (+2,5% par rapport à 2020 et -3,1% par rapport à 2018). Néanmoins, pour ce qui est de la comparaison avec l'année 2018, le taux de décroissance des cessations est inférieur au taux de décroissance des créations d'entreprises (pour rappel +2,5% par rapport à 2020 et -8,8% par rapport à 2018).

A l'échelle de la Belgique, les évolutions progressent dans le même sens qu'en RBC pour l'année 2021. Cette année-là au niveau du pays, le nombre de cessations y a augmenté de +7,3% par rapport à 2020.Par contre, alors que la RBC enregistre une baisse du nombre de cessations sur son territoire par rapport à 2018, la Belgique affiche une hausse de 8,9% sur la même période. Bien que ces taux semblent a priori moins bons qu'en RBC, ils sont à contrebalancer avec des évolutions du nombre de créations supérieures en Belgique qu'en RBC (+9,5% par rapport à 2020 et +18,6% par rapport à 2018).

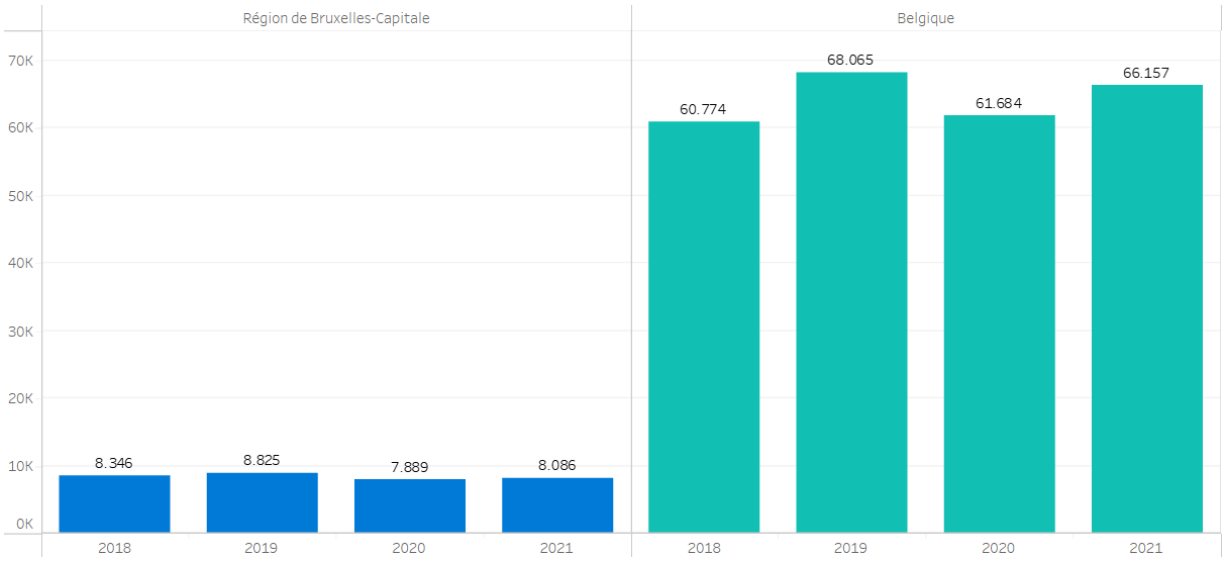


Figure 12. Nombre de cessations d'entreprises, 2018 - 2021, RBC et Belgique, Statbel – Données annuelles

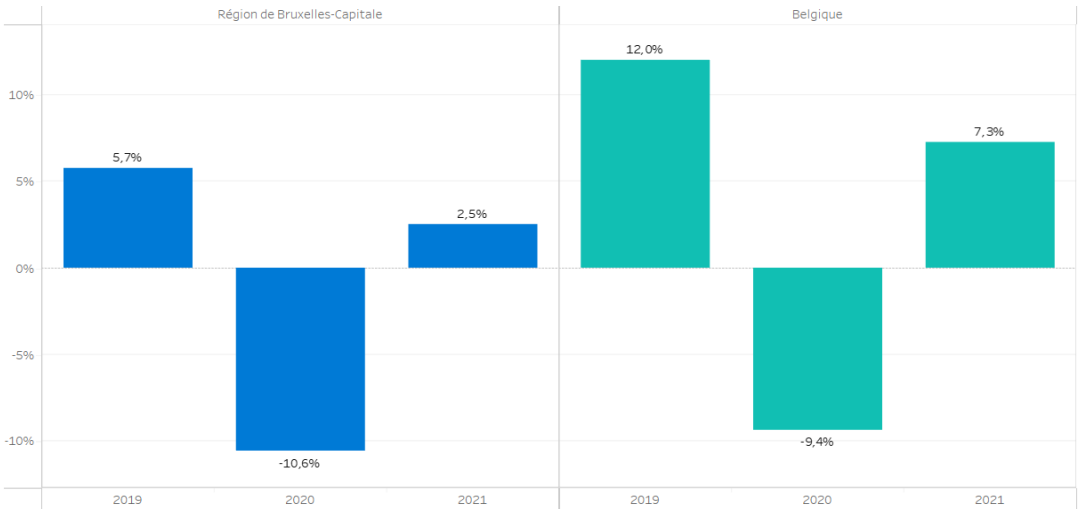


Figure 13. Evolution du nombre de cessations d'entreprises (%), 2019 - 2021, RBC et Belgique, Statbel – Données annuelles

Répartition sectorielle

Le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques génère plus de 1 cessation sur 4

Les secteurs enregistrant le plus grand nombre de cessations d'entreprises sont également ceux générant le plus grand nombre de créations, à savoir les activités spécialisées, scientifiques et techniques, le commerce et la construction.

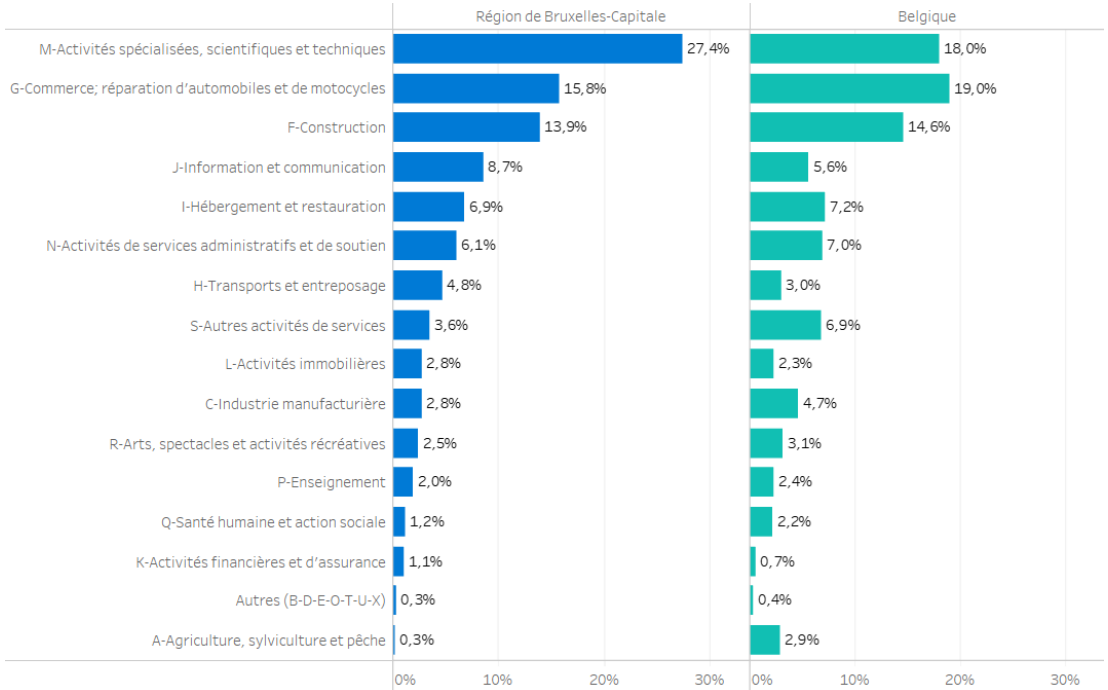


Figure 14. Répartition des cessations selon le secteur d'activité, 2021, RBC et Belgique, Statbel – Données annuelles

En 2021 en RBC, cinq secteurs se sont démarqués par une proportion de cessations d'entreprises supérieure à la part moyenne que représentent les entreprises bruxelloises dans le total des cessations en Belgique tous secteurs confondus (une part qui s'élève à 12,2%, représentée par la barre orange verticale dans le graphique qui suit). Ainsi, le nombre de cessations d'entreprises bruxelloises dans le secteur des activités financières et d'assurance compte pour près de 20% du total des cessations dans ce secteur en Belgique, dans le secteur du transport pour 19,3%, 18,9% pour le secteur de l'information et communication, 18,6% pour celui des activités spécialisées, scientifiques et techniques, et 14,9% pour l'immobilier. Tous les autres secteurs se situent à des parts inférieures à cette moyenne de 12,2%.

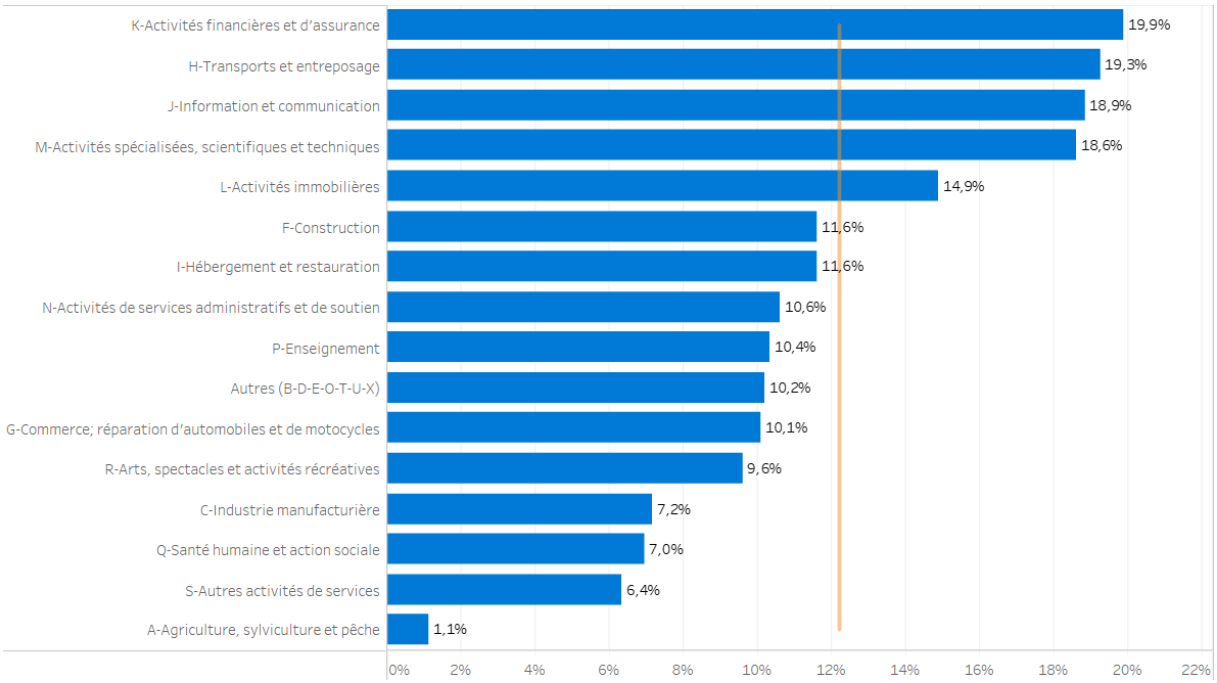


Figure 15. Part de la RBC dans les cessations d'entreprises en Belgique, selon le secteur d'activité, 2021, Statbel, données annuelles

Evolution des cessations selon le secteur

Près de la moitié des secteurs enregistrent une baisse des cessations par rapport à la période pré-Covid contre un seul au niveau belge

Entre 2018 et 2021 à Bruxelles, quatre secteurs ont enregistré des augmentations supérieures à 20% du nombre de cessations d'entreprises en leur sein. Il s'agit de l'agriculture (+29,4%), l'immobilier (+28,5%), l'information et communication (+26,8%) et les activités financières et d'assurance (+24,6%). Sur cette même période de trois ans, les secteurs affichant les baisses les plus spectaculaires du nombre de cessations en RBC sont la santé (-18,9%), le commerce (-20,7%) et l'Horeca (-21,2%). Au niveau belge seul ce dernier secteur affiche une baisse sur cette période (-13,5%), tous les autres ayant enregistré une hausse du nombre de cessations entre 2018 et 2021.

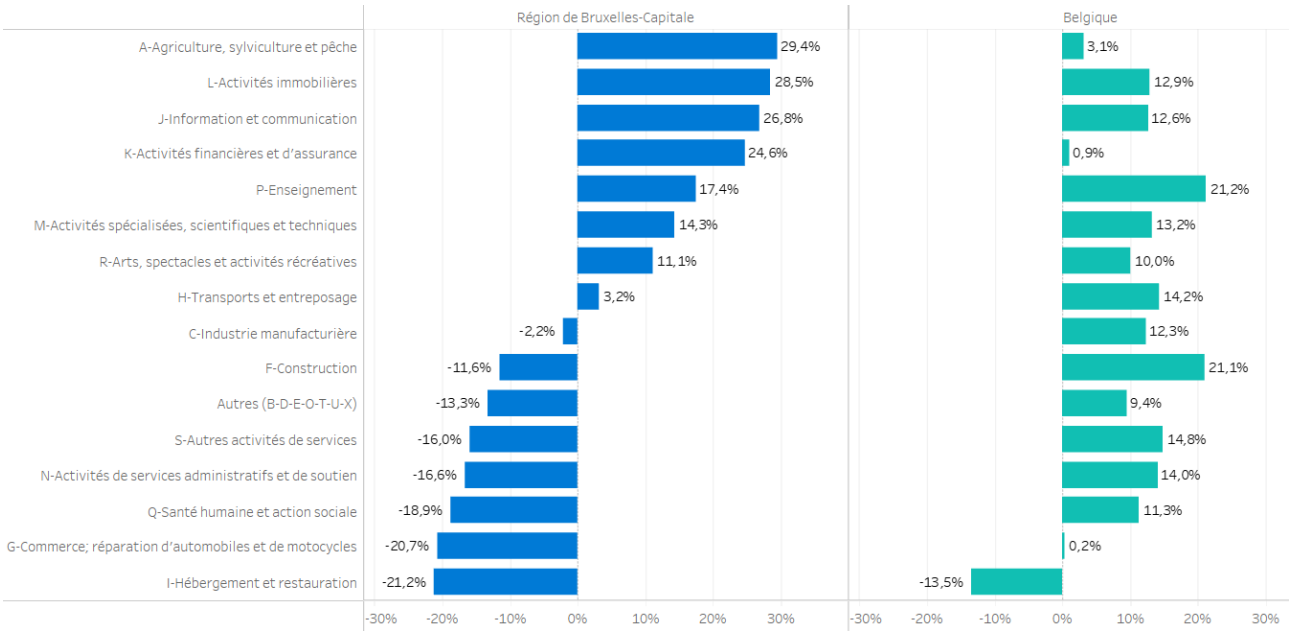


Figure 16. Evolution du nombre de cessations d'entreprises selon le secteur d'activité (%), RBC et Belgique, 2018-2021, Statbel – Données annuelles

Evolution du taux de cessation d'entreprises

Le taux de cessation d'entreprises reste plus élevé qu'en Belgique

Le taux de cessation d'entreprises en 2021 à Bruxelles est plus élevé que le taux belge (7,1% contre 6,4%), mais reste stable par rapport au taux de 2020 (7,1%) et inférieur au taux de 2019 (8,2%) et 2018 (8%).

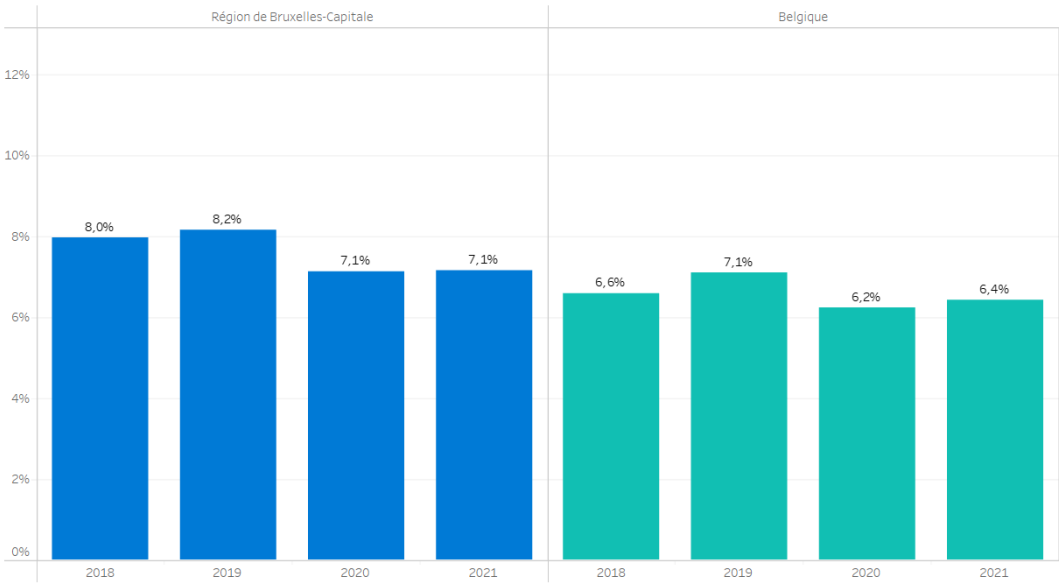


Figure 17. Taux de cessation d'entreprises, 2018 - 2021, RBC et Belgique, Statbel – Données annuelles

Taux de cessation par secteur

Le transport, l'agriculture et la construction dans le top-3 des taux de cessation les plus élevés

Le secteur des transports et entreposage, de l'agriculture et de la construction présentent les taux de cessation les plus élevés à Bruxelles, respectivement 8,5%, des entreprises du transport et de l'agriculture et 7,9% des entreprises de la construction ont cessé leurs activités au cours de l'année 2021. Avec des taux compris entre 6,8% et 7,6%, la plupart des autres secteurs enregistrent néanmoins des taux de cessation proches de ceux-ci ainsi que du taux de cessation moyen de 7,1% à Bruxelles (contre 6,4% pour la Belgique), tous secteurs confondus (représenté par la barre orange verticale dans le graphique qui suit). Seuls quatre secteurs sortent du lot avec des taux de cessation plus faibles compris entre 4,7% et 5,4% : la santé humaine et action sociale, les autres activités de services, les activités immobilières et les arts, spectacles et activités récréatives.

Les différences sectorielles les plus marquées entre les taux de cessation d'entreprises bruxellois et belge concernent les secteurs de l'agriculture (delta de 4,6 points de pourcentage) et les activités financières et d'assurance (delta de 2,1 points de pourcentage)[7]. Dans ces secteurs les taux de cessation de la RBC sont plus élevés que les taux au niveau du pays.

A contrario, Bruxelles présente un taux de cessation plus faible dans le secteur de l'hébergement et restauration, le secteur des autres activités de services (services personnels, organisations associatives, réparations) ainsi que dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale.

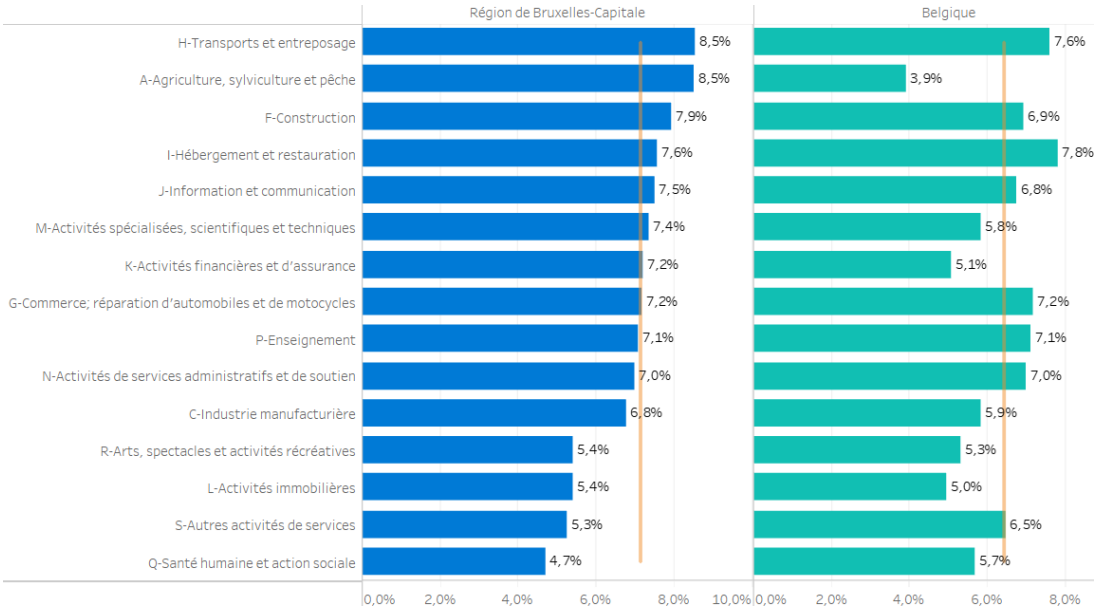


Figure 18. Taux de cessation d'entreprises par secteur d'activité, 2021, RBC et Belgique, Statbel – Données annuelles

[7] Pour rappel, la transformation d'une entreprise personne physique en société implique la cessation de la première et la création de la seconde.

Créations nettes et Dynamique entrepreneuriale

Evolution du nombre de créations nettes

Des créations nettes positives mais relativement faibles par rapport à la Belgique

La RBC crée davantage d'entreprises qu'elle n'en perd à la suite de fermetures d'entreprises : on dénombre ainsi 3.385 créations nettes en 2021 à Bruxelles (=7,5% des créations nettes en Belgique). Ce nombre est plus élevé que l'année précédente (+2,7%) mais reste légèrement en deçà de la valeur observée en 2019 (-0,9%) et très inférieur au nombre enregistré en 2018 (-20,1%).

La Belgique se distingue en revanche par une progression impressionnante du nombre de créations nettes par rapport aux années précédentes : +12,9% par rapport à 2020 et +36,3% par rapport à 2018. Cette forte progression du nombre net d'entreprises créées en Belgique en 2021 s'explique par une croissance élevée du nombre de starters en Belgique (+9,5%), combinée à une augmentation moindre du nombre de cessations (+7,3%).

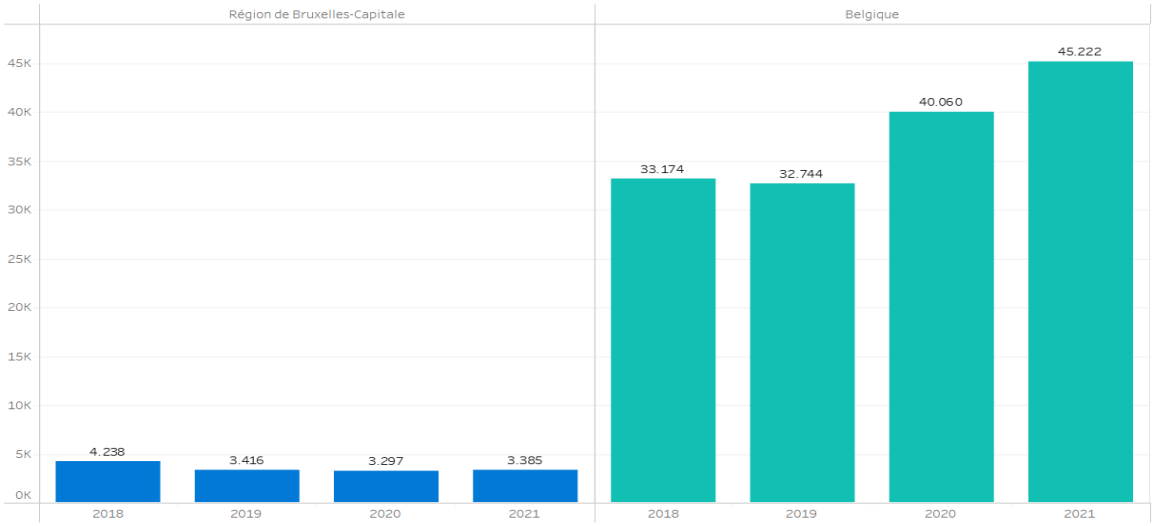


Figure 19. Nombre de créations nettes d'entreprises, 2018 - 2021, RBC et Belgique, Statbel – Données annuelles

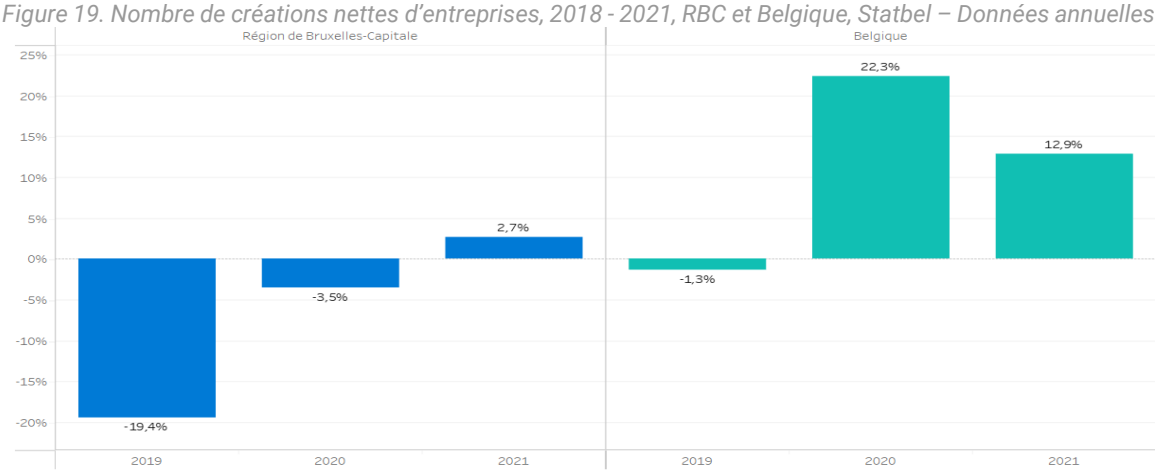


Figure 20. Evolution du nombre de créations nettes d'entreprises (%), 2019 - 2021, RBC et Belgique, Statbel – Données annuelles

Créations nettes selon la région

La Flandre à l'origine de plus de 70% des créations nettes en Belgique

Une analyse de l'évolution de la part des créations nettes attribuable à chaque région de 2018 à 2021 montre la prédominance de la Flandre en la matière. Celle-ci est à l'origine de plus de 7 créations nettes sur 10 du pays. La part de la Région wallonne se situe autour de 20%, à l'exception pour l'année 2019 où sa part est descendue jusqu'à 15,8%. La part attribuable à la RBC connait elle une baisse constante sur la période, passant de 12,8% en 2018 à 7,5% en 2021. Cela s'explique par une croissance du nombre de créations nettes moins rapide que dans les autres régions du pays.

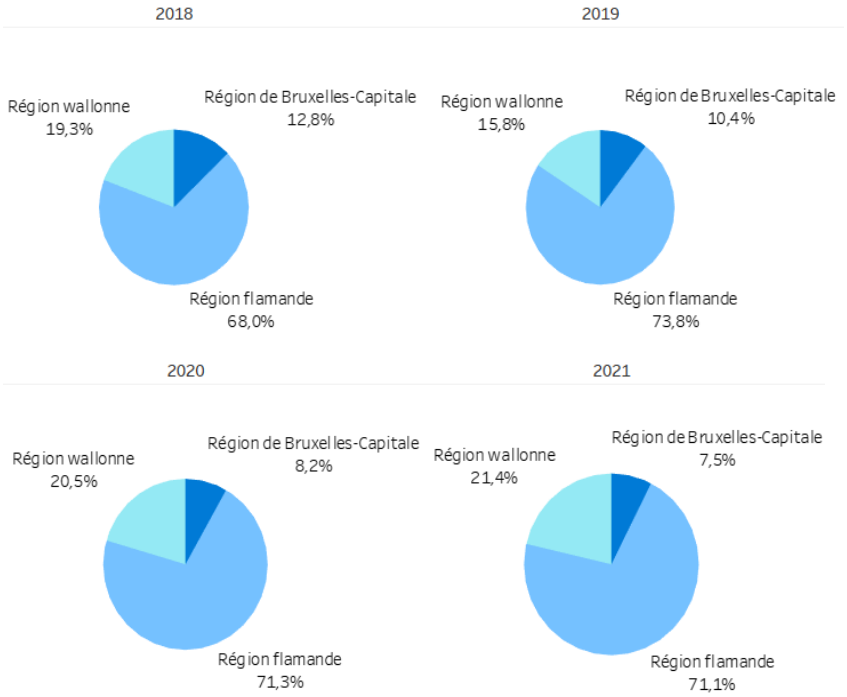


Figure 21. Répartition des créations nettes selon la région, 2019-2021, Statbel - Données annuelles

Répartition sectorielle

Premier créateur net d'entreprises : le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques

Au sein des principaux secteurs de l'économie bruxelloise, seuls les secteurs de l'Horeca et des activités financières et d'assurance ont enregistré un nombre de cessations d'entreprises supérieur au nombre de créations au cours de l'année 2021. Fin d'année, leur solde net s'élevait à -58 et -6 entreprises respectivement[8].

[8] Ce solde correspond à la différence entre les créations et les cessations d'entreprises.

Parmi les secteurs générant un nombre net positif de starters en RBC en 2021, c'est le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques qui obtient la palme des secteurs les plus productifs avec une part de 34,5% dans le total des créations nettes (22,4% en Belgique).

Le deuxième secteur représentant le plus grand nombre de créations nettes est le secteur de l'information et de la communication (13,1% des créations nettes bruxelloises). Celui-ci représente près du double de la part obtenue à l'échelle de la Belgique (6,6%). Bruxelles compte ainsi pour 15,5% des créations nettes réalisées dans le secteur de l'information et de la communication en Belgique, contre une moyenne de 7,5% pour l'ensemble des secteurs (représentée par la barre orange verticale dans le graphique ad hoc ci-dessous).

Par ailleurs, le secteur de la construction figure aussi parmi les champions des créations nettes à l'échelle de la Belgique, dynamisé par un nombre net de créations en Flandre de plus de 6.533 unités en 2021[9]. A l'échelle de la Belgique, 17,6% des créations nettes sont issues de ce secteur alors que la proportion est de 7,5% en RBC.

Enfin, nous pouvons également constater que les secteurs bruxellois du commerce, de la construction et de l'industrie manufacturière représentent des parts très faibles dans les créations nettes d'entreprises au niveau belge pour ces secteurs. Seulement 3,3%-3,4% des créations nettes comptabilisées dans ces secteurs à l'échelle du pays sont le fruit d'entreprises bruxelloises.

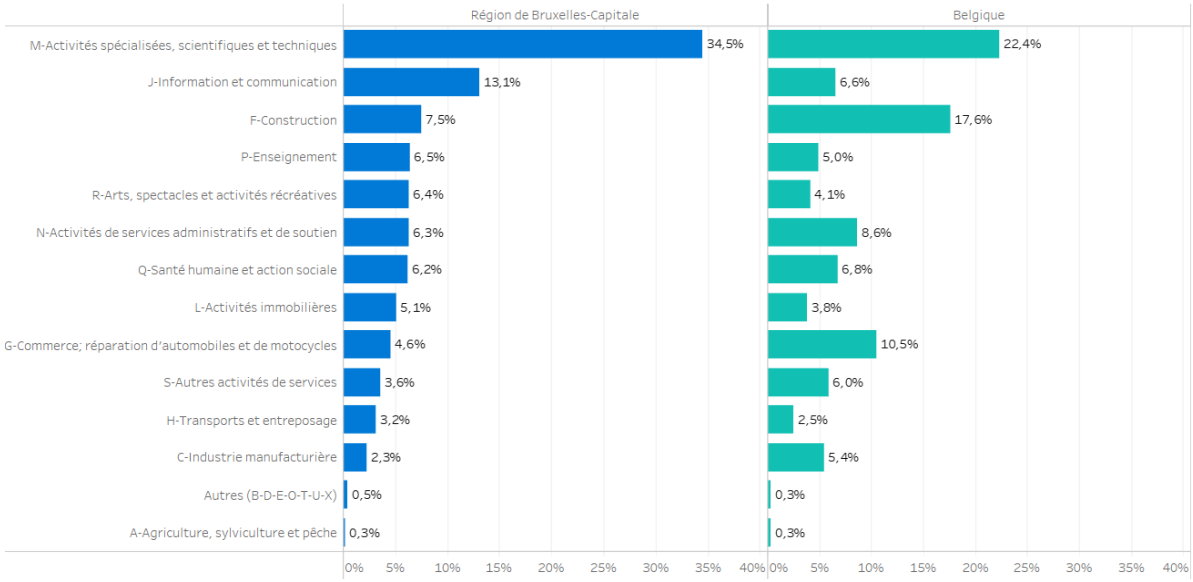


Figure 22.Répartition des créations nettes selon le secteur (hors Horeca et activités financières et d'assurance), 2021, RBC et Belgique, Statbel – Données annuelles

[9] = 84% des créations nettes belges du secteur

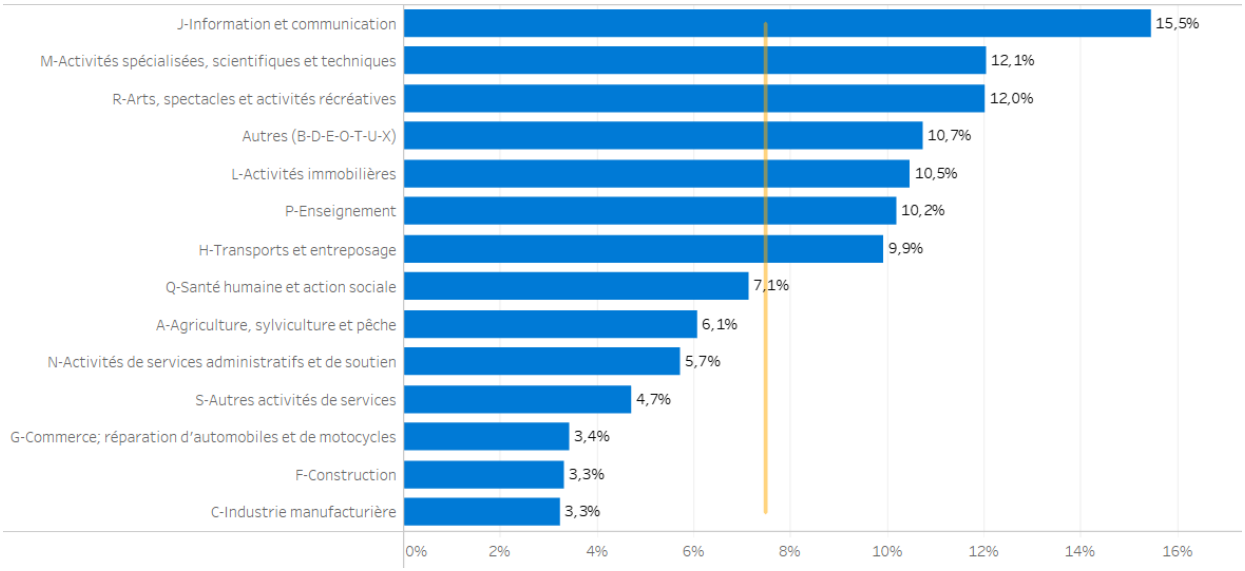


Figure 23. Part de la RBC dans les créations nettes selon le secteur (hors Horeca et activités financières et d'assurance), 2021, Statbel – Données annuelles

Evolution des créations nettes selon le secteur

Les créations nettes en forte hausse dans le secteur du commerce par rapport à 2018

Après avoir enregistré un nombre de créations nettes négatif en 2018 et 2019 (ce qui survient lorsque le nombre de cessations est supérieur au nombre de créations), le secteur du commerce bruxellois affiche un nombre positif de créations nettes depuis 2020 qui se traduit par une hausse de 275% du nombre de créations nettes entre 2018 et 2021 (soit 250 créations nettes d'entreprises de plus). Il s'agit de la meilleure progression sur cette période tant au niveau de la RBC que de la Belgique (+442,5%). L'industrie manufacturière (+56%) et la santé humaine et action sociale (+40,5%) affichent également de belles progressions du nombre de créations nettes en leur sein depuis 2018.

A contrario, les secteurs de la construction (-61%), du transport (-78%), des activités financières et d'assurance (-150%) et de l'Horeca (-156%) enregistrent les plus fortes baisses du nombre de créations nettes en RBC.

Au niveau belge, les chiffres suivent les mêmes tendances haussières et baissières qu'à Bruxelles à l'exception du secteur de l'agriculture (-10% en RBC, contre +415% en Belgique) et de la construction (-61% en RBC, contre +109% en Belgique).

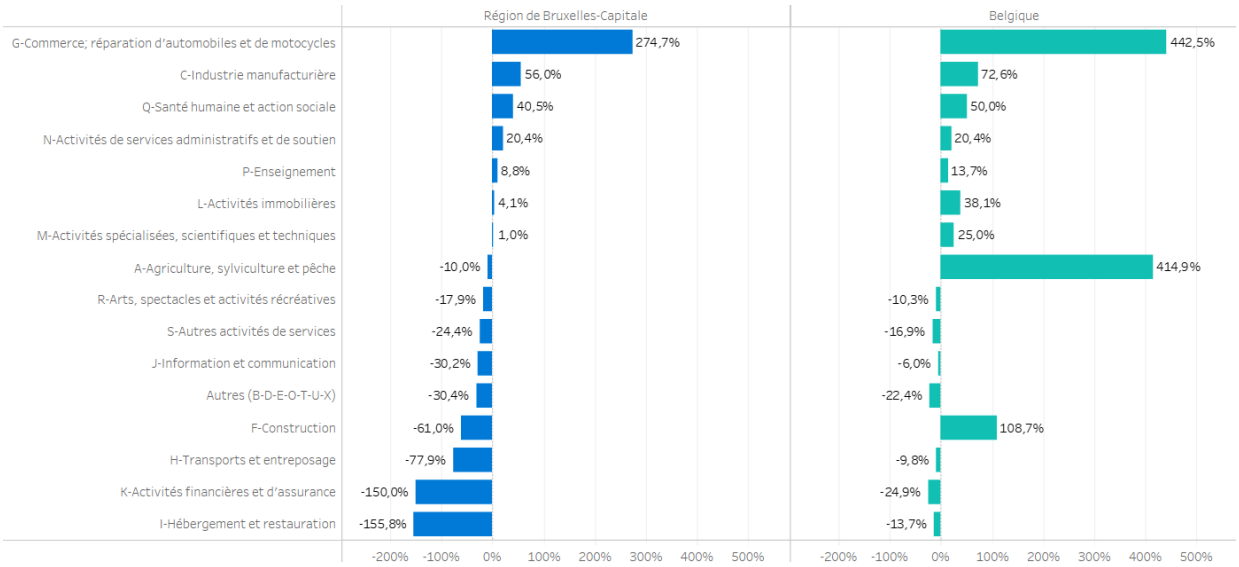


Figure 24. Evolution du nombre de créations nettes d'entreprises selon le secteur d'activité (%), RBC et Belgique, 2018-2021, Statbel – Données annuelles

Dynamique entrepreneuriale

Une dynamique entrepreneuriale qui peine à décoller en RBC

En RBC la part du solde net d'entreprises créées dans le nombre moyen d'entreprises actives s'élève à 3,0% pour l'année 2021. Ce taux est identique au taux enregistré en 2020 mais est en retrait par rapport à 2018 (-1 pp). A l'échelle de la Belgique la dynamique entrepreneuriale a dépassé les 3% sur toute la période. En 2021, elle s'élevait à 4,4%, soit 47% de plus que le taux observé au niveau de la RBC.

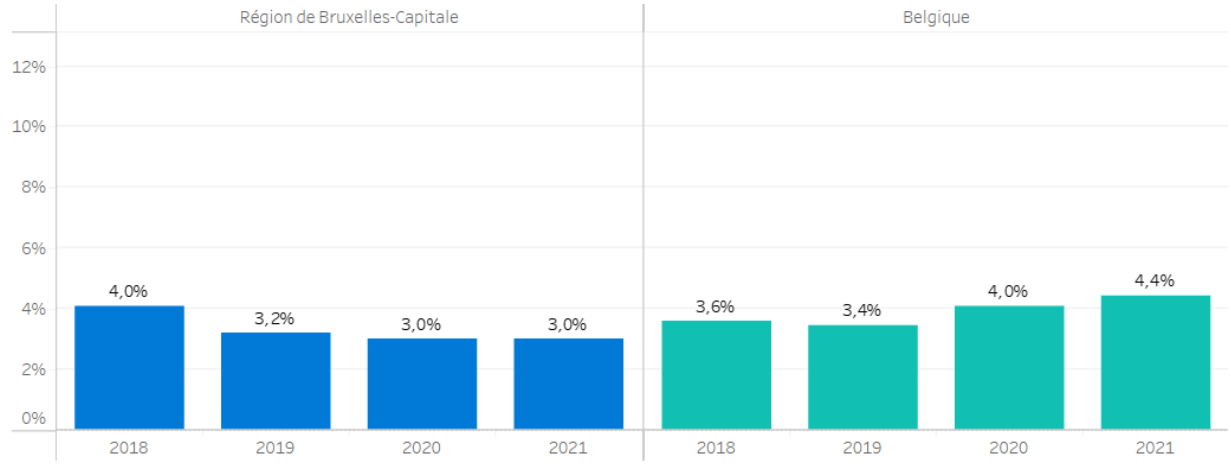


Figure 25. Dynamique entrepreneuriale, 2018-2021, RBC et Belgique, Statbel – Données annuelles

Dynamique entrepreneuriale négative pour l'Horeca et les activités financières et d'assurance

Dans le haut du tableau des secteurs les plus dynamiques et ce tant au niveau de la RBC que de la Belgique, on retrouve les deux secteurs ayant enregistré les taux de création d'entreprises les plus élevés : la santé humaine et action sociale et l'enseignement. Ces deux secteurs présentent des taux de dynamique entrepreneuriale autour de 10%. A l'opposé, les secteurs du commerce (0,9%), des activités financières et d'assurance (-0,5%) et de l'Horeca (-0,8%) présentent la dynamique entrepreneuriale la plus faible.

A l'exception du secteur des arts, spectacles et activités récréatives et de l'agriculture, tous les secteurs ont enregistré des taux inférieurs aux taux belges. Les écarts les plus importants apparaissent dans les secteurs de la construction (1,8% en RBC contre 5,6% en Belgique) et des activités financières et d'assurance (-0,5% contre 4,9%).

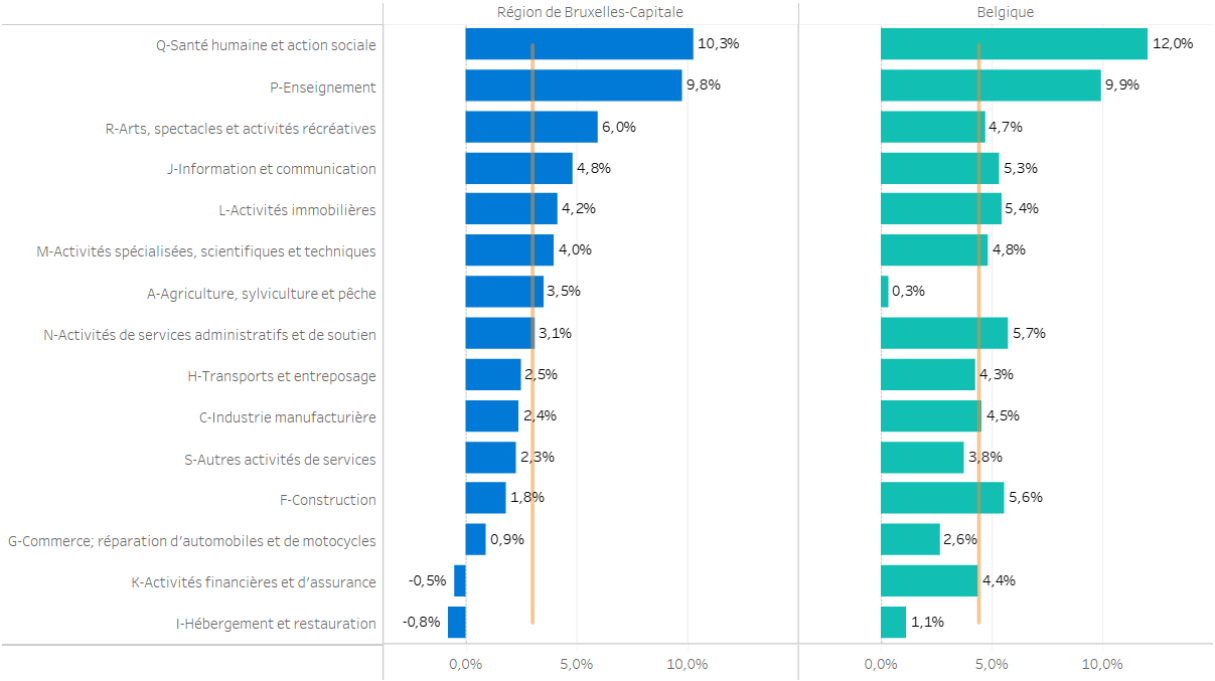


Figure 26. Dynamique entrepreneuriale selon le secteur d'activité, RBC et Belgique, 2021, Statbel – Données annuelles

Faillites[10]

Evolution du nombre de faillites

Le nombre de faillites repart à la hausse, mais est toujours en recul par rapport à la période pré-Covid

Malgré une hausse importante des faillites enregistrées en 2022 par rapport à 2021 (+33%), le nombre de faillites reste à un niveau largement inférieur aux valeurs observées en 2019 (-40%). 1.776 entreprises bruxelloises ont ainsi été déclarées en faillite en 2022, représentant une part de 19,2% du nombre total de faillites belges (23,8% pour la Wallonie et 57,1% pour la Flandre). La Belgique enregistre des tendances similaires, bien que l'augmentation du nombre de faillites y soit plus marquée qu'en RBC : +42% par rapport à 2021 et -13% par rapport à 2019.

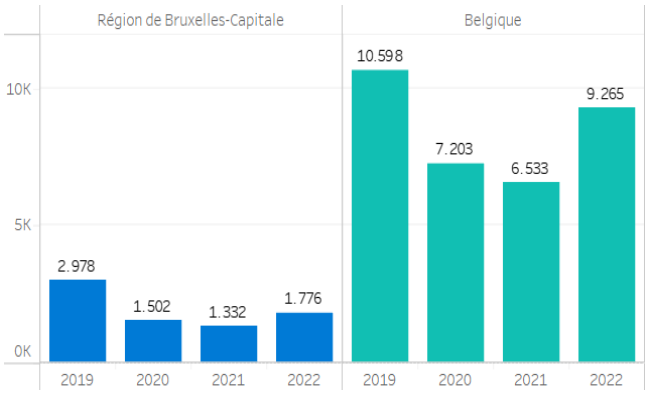


Figure 28. Nombre de faillites, 2019-2022, RBC et Belgique, Statbel – Données annuelles

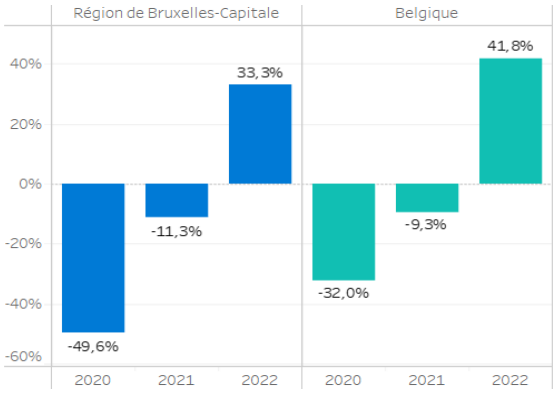


Figure 27. Evolution du nombre de faillites (%), 2020-2022, RBC et Belgique, Statbel – Données annuelles

4.266 pertes d'emplois résultant de faillites d'entreprises ont été observées en 2022 en RBC, soit une légère hausse par rapport à 2021 (+4,3%), mais une baisse manifeste par rapport à 2019 (-32,3%).

Répartition sectorielle

Le secteur de la construction responsable de près de 1 faillite sur 4 à Bruxelles et celui du commerce du plus grand nombre de pertes d'emploi

Les secteurs enregistrant le plus grand nombre de faillites d'entreprises sont la construction (responsable de 23,5% des faillites comptabilisée en 2022 en RBC et correspondant à 677 pertes d'emploi), le commerce (20,5% et 894 pertes d'emploi) et l'Horeca (16,3% et 693 pertes d'emploi), et ce tant en RBC qu'en Belgique.

[10] Remarque : Un moratoire sur les faillites était d'application jusqu'au 31 janvier 2021. Depuis le 21 mars 2021, les procédures de réorganisation judiciaire ont été assouplies et sont désormais plus accessibles aux PME (loi du 21 mars 2021 modifiant le livre XX du Code du droit économique et le Code des impôts sur les revenus 1992).

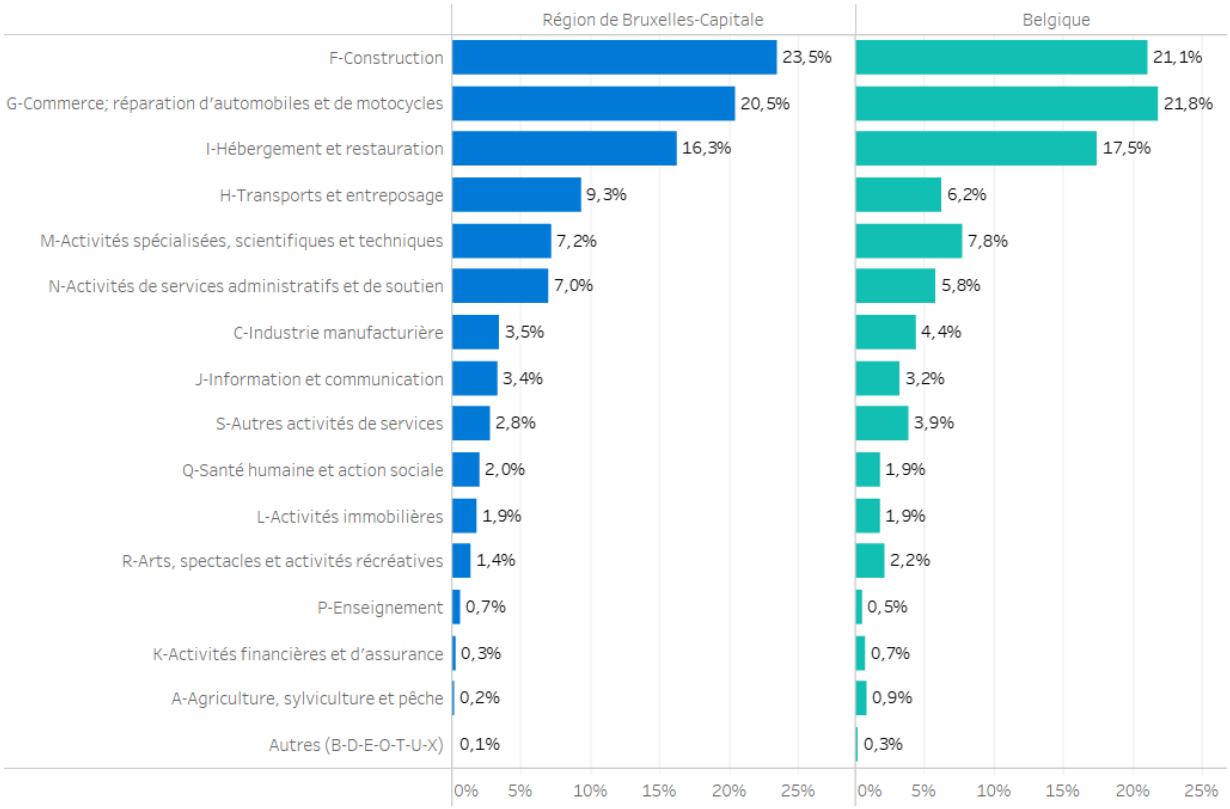


Figure 29. Répartition des faillites selon le secteur d'activité, 2022, RBC et Belgique, Statbel – Données annuelles

En 2022 en RBC, six secteurs se sont démarqués par une proportion de faillites d'entreprises supérieure à la part moyenne que représentent les faillites d'entreprises bruxelloises dans le total des faillites en Belgique, tous secteurs confondus (une part qui s'élève à 19,2%, représentée par la barre orange verticale dans le graphique ci-dessous).

Ainsi, le nombre de faillites d'entreprises bruxelloises dans les secteurs suivants représentaient des parts comprises entre 20 et 30% du nombre total de faillites comptabilisées en Belgique dans ces secteurs : le transport (29%), l'enseignement (25,5%), les activités de services administratifs et de soutien (23%), la construction (21%), la santé (21%) et l'information et communication (20%). Tous les autres secteurs représentant des parts inférieures à la moyenne de 19,2%.

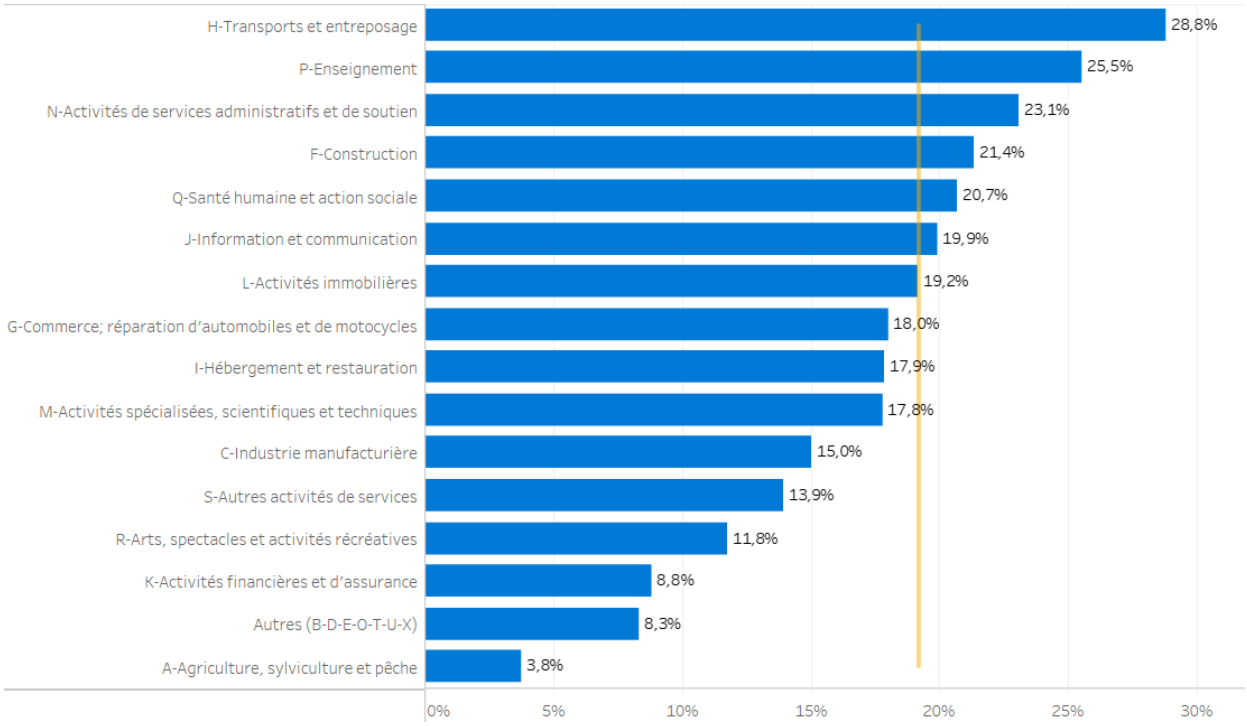


Figure 30. Part de la RBC dans les faillites d'entreprises en Belgique, selon le secteur d'activité, 2022, Statbel, données annuelles

Evolution des faillites selon le secteur

Seul l'enseignement connait une hausse des faillites par rapport à la période pré-Covid en RBC

Le nombre de faillites d'entreprises bruxelloises en 2022 est en baisse dans tous les secteurs par rapport à 2019, à l'exception de l'industrie manufacturière et de l'agriculture dont le nombre de faillites n'a pas évolué sur la période, ainsi que du secteur de l'enseignement qui enregistre quant à lui une hausse de 140%. Néanmoins, ce dernier taux est à relativiser, car il correspond à 7 faillites supplémentaires observées en 2022 par rapport à 2019 (où 5 faillites avaient été dénombrées dans ce secteur). Au niveau belge, seuls les secteurs du transport (+14,5%), de l'agriculture (+2,6%) et des arts (+2,5%) enregistrent une hausse du nombre de faillites sur la période.

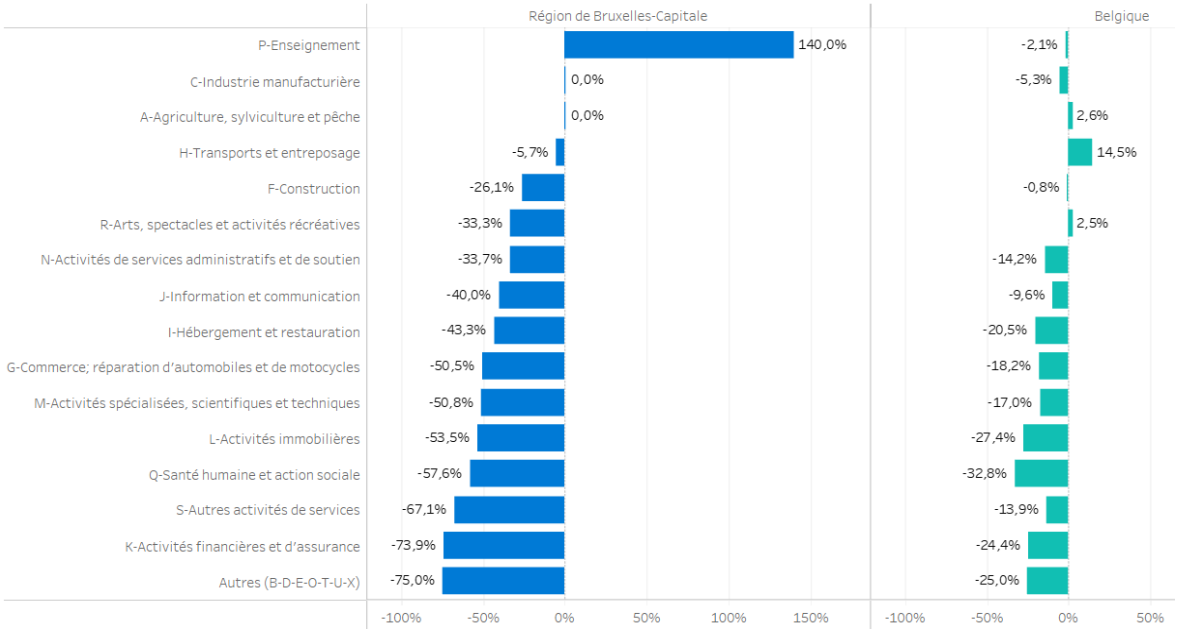


Figure 31. Evolution du nombre de faillites d'entreprises selon le secteur d'activité (%), RBC et Belgique, 2019-2022, Statbel – Données annuelles

Survie des entreprises

Taux de survie à 1, 3 et 5 ans des entreprises

Le taux de survie à 3 et 5 ans des entreprises bruxelloises en retrait par rapport au reste du pays

Bien qu'affichant un taux de survie à 1 an de ses entreprises quasi identique à la moyenne nationale en 2021 (91% pour la RBC, contre 90,8% pour la Belgique), le nombre d'entreprises survivantes en RBC diminue plus fortement que dans les autres régions au fur et à mesure du nombre d'années d'existence affichées par celles-ci. Ainsi, en 2021 après 3 années d'existence, il ne reste plus que 74,6% des entreprises bruxelloises créées en 2018, contre 75,8% des entreprises belges (soit une différence de 1,2 points de pourcentage). L'écart entre la RBC et le reste du pays se creuse davantage après 5 ans d'existence, passant à 2,8 points de pourcentage pour les entreprises créées en 2016 (64,3% pour la RBC et 67,1% pour la Belgique).

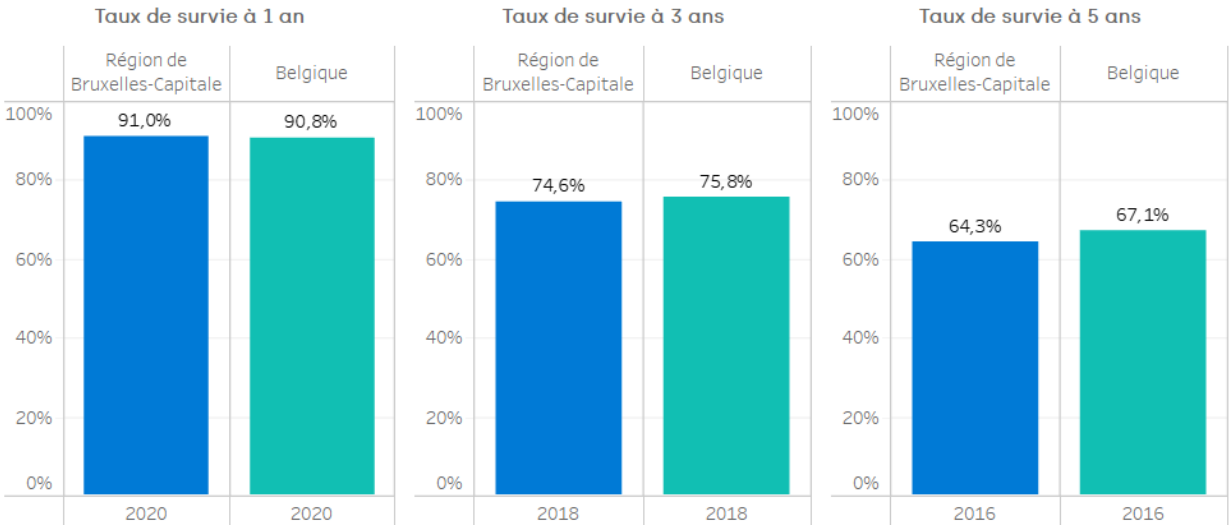


Figure 32. Taux de survie à 1 an, 3 ans et 5 ans des entreprises selon leur année de création, 2021, RBC et Belgique, Statbel – Données annuelles

Immigrations et émigrations d'entreprises[11]

Evolution du nombre de migrations

La RBC est la seule région en déficit migratoire

Le nombre net d'entreprises ayant émigré de la RBC s'élève à 1.016 unités en 2021. La même année, la Flandre comptabilisait 456 immigrations nettes et la Wallonie enregistrait quant à elle un surplus migratoire de 560 unités.

Entre 2018 et 2021, Bruxelles a connu une détérioration de son déficit migratoire de 53,5%. Cela s'explique principalement par une hausse des départs d'entreprises de son territoire (+12,3% sur la période) alors que les arrivées d'entreprises restent stables (-0,6%). La Flandre enregistre quant à elle une hausse de 50% des immigrations nettes qui s'explique par une hausse des immigrations (+15,8%) supérieure à la hausse des émigrations (+9,9%) durant la période observée. La Wallonie connait elle aussi une nette amélioration de son surplus migratoire (+56,4%), attribuable dans son cas à un nombre d'émigrations en baisse (-1,7%) et un nombre d'immigrations en hausse sur la période (+10,7%).

[11] Mise en garde de Statbel concernant ces données : l'adresse du siège social/du domicile a été utilisée pour ventiler les statistiques par région. L'activité économique n'a pas toujours lieu à l'adresse du siège social/du domicile : comparer des données régionales requiert donc une certaine prudence. Certains « faux mouvements » démographiques pourraient être induits par des corrections d'adresses.

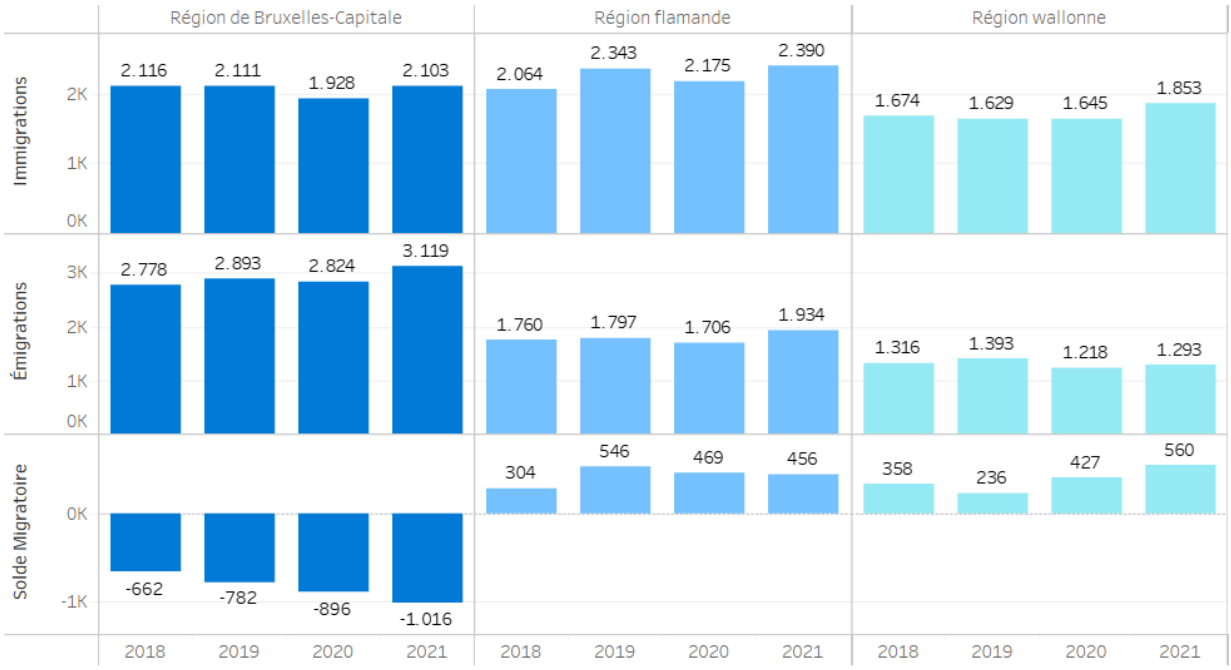


Figure 33. Nombre d'immigrations, d'émigrations et solde migratoire selon la région, 2018-2021, RBC, Région flamande et Région wallonne, Statbel – Données annuelles

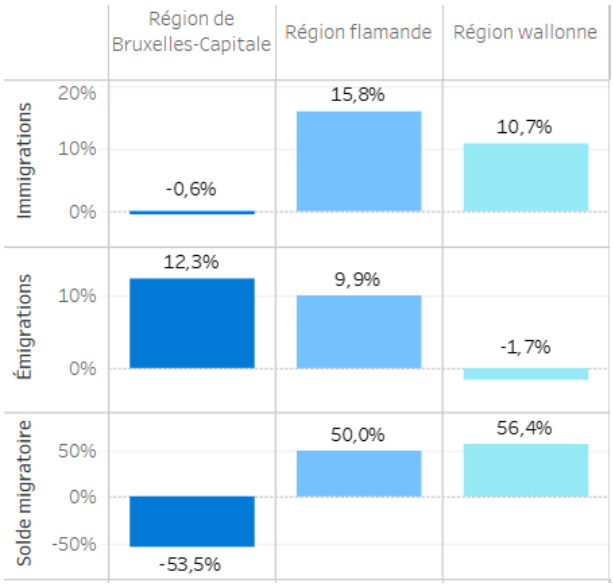


Figure 34. Evolution du nombre d'immigrations, d'émigrations et du solde migratoire (%), 2018 à 2021, RBC Région flamande et Région wallonne, Statbel – Données annuelles

Solde migratoire selon le secteur d'activité

Les transports et entreposage : seul secteur enregistrant un surplus migratoire à Bruxelles

Au sein des principaux secteurs de l'économie bruxelloises, seul le secteur des transports et entreposage a enregistré un nombre d'immigrations d'entreprises supérieur aux émigrations en 2021. Les secteurs affichant les déficits migratoires les plus importants cette année-là sont les activités spécialisées, scientifiques et techniques ainsi que la construction. Ces deux secteurs ont enregistré plus de 200 émigrations d'entreprises de plus que d'immigrations. Avec un déficit migratoire supérieur à 100, viennent ensuite les secteurs des activités de services administratifs et de soutien, du commerce et de l'information et communication.

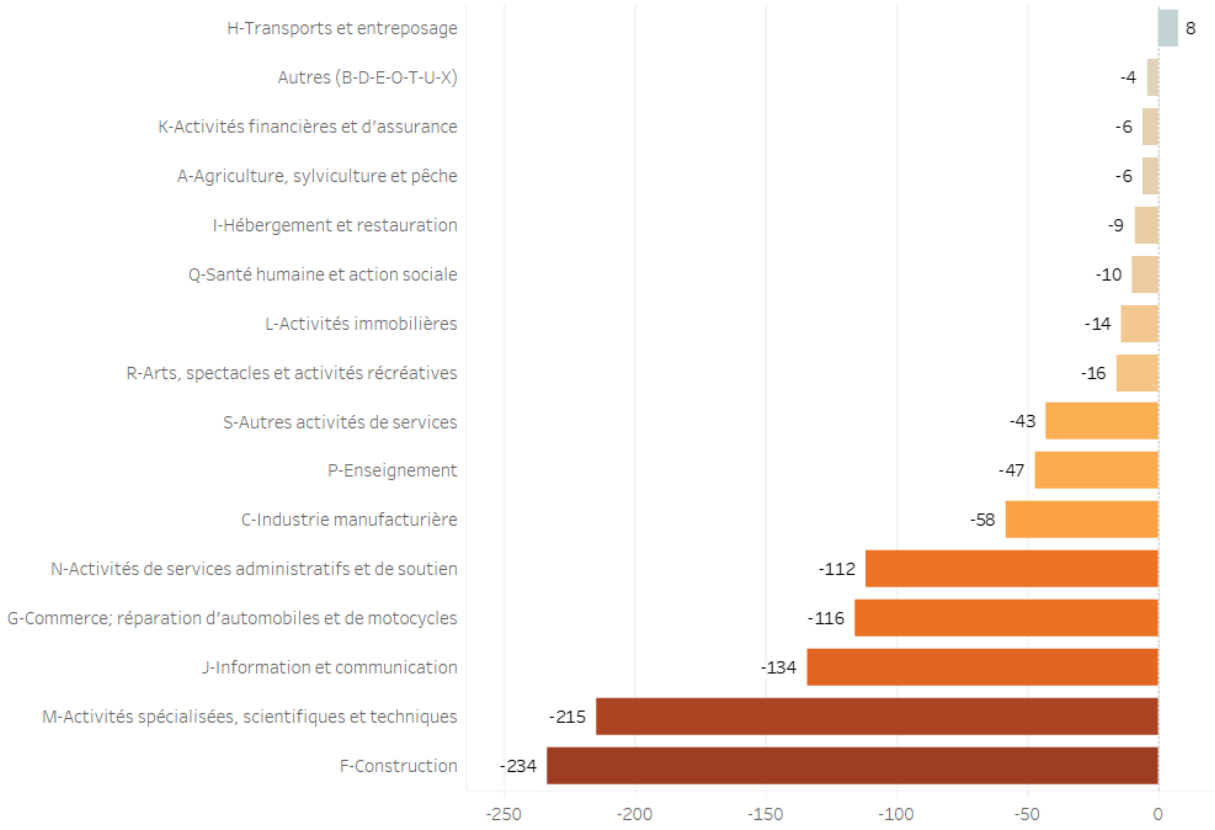


Figure 35. Solde migratoire réparti selon le secteur, 2021, RBC, Statbel – Données annuelles

Intensité migratoire selon la région

Bruxelles enregistre l'intensité migratoire la plus forte du pays

La proportion d'entreprises ayant migrés (immigrations et émigrations) est restée stable ces dernières années et ce dans les trois régions du pays. Toutefois, sur la période observée, la RBC enregistre le plus grand nombre d'entreprises migrantes par rapport à sa population d'entreprises. Ainsi, en 2021 4,57% de ses entreprises furent l'objet soit d'une immigration sur ou une émigration hors de son territoire, contre 1,15% pour la Wallonie et seulement 0,65% pour la Flandre.

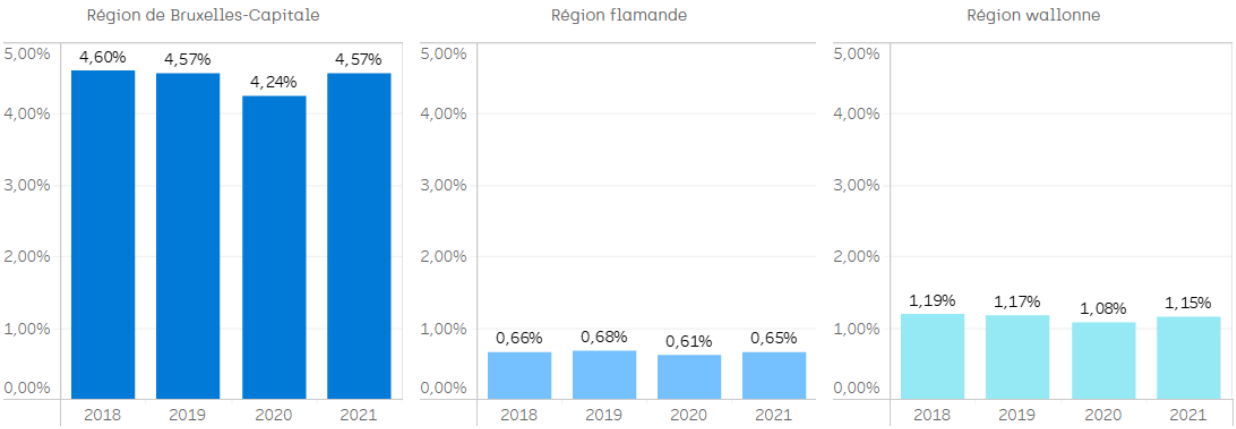


Figure 36. Intensité migratoire des entreprises (%) selon la région, 2018-2021, RBC, Région flamande et Région wallonne, Statbel – Données annuelles

Annexe : Tableaux synthétiques

Entreprises

	Nbre				Evol. (%)		
	2018	2019	2020	2021	2019-2020	2020-2021	2018-2021
Entreprises	108.243	110.825	113.195	115.541	+2,1	+2,1	+6,7

Dynamique : créations/cessations

	Nbre				Evol. (%)		
	2018	2019	2020	2021	2019-2020	2020-2021	2018-2021
Créations	12.584	12.241	11.186	11.471	-8,6	+2,5	-8,8
Taux de création	12,0%	11,3%	10,1%	10,1%	-10,6	-	-3,8
Cessations	8.436	8.825	7.889	8.086	-10,8	+2,5	-3,1
Taux de cessation	8,0%	8,2%	7,1%	7,1%	-13,4	-	-11,3
Créations nettes	4.238	3.416	3.297	3.385	-3,5	+2,7	-20,1
Dynamique entrepreneuriale	4,0%	3,2%	3,0%	3,0%	-6,3	-	-25,0

Faillites

	Nbre				Evol. (%)		
	2019	2020	2021	2022	2020-2021	2021-2022	2019-2022
Faillites	2.978	1.502	1.332	1.776	-11,3	+33,3	-40,4

Taux de survie des entreprises actives en 2021

	1 an	3 ans	5 ans
Taux de survie	91,0%	74,6%	64,3%

Dynamique : immigrations/émigrations

	Nbre		Evol. (%)
	2018	2021	2018-2021
Immigrations	2.116	2.103	-0,6
Emigrations	2.778	3.119	+12,3
Solde migratoire[12]	-662	-1.016	-53,5

[12] Solde migratoire : Immigrations - Emigrations